

# ROULLET

## Saint-Estèphe



ARMOIRIES de la commune de ROULLET-Saint-ESTEPHE  
*Losangé d'or et de gueules, à la bordure d'or ; sur le tout, à la pointe d'argent,  
une diligence de sable ; au chef d'azur chargé de deux églises d'argent.*

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES - SEPTEMBRE 2021 - N° 103







## ~ SOMMAIRE ~

Le mot du maire .....	2
Rentrée scolaire .....	3
Retrospective écoles .....	4/6
Conseils municipaux .....	7/9
Questionnaire CCAS .....	10/11
Informations municipales ...	12/15
Fibre optique .....	16
Infos générales .....	17/19
Entretien et travaux .....	20/21
Soutien à l'économie locale .....	22
Bibliothèque .....	23
Associations .....	23/26
Culture / Cela s'est passé ...	26/27
Action culturelle communale .....	28/29
Découverte du Patrimoine .....	30/31
Expo/Concours photo .....	32

### Édition :

Commune de Rouillet-Saint-Estèphe

Mairie : 05 45 66 30 08

mairie@rouilletestephe.fr

### Directeur de publication :

Gérard ROY

### Rédaction :

Commission Communication

### Conception et réalisation :

Agate Communication

05 45 61 12 89 - www.agatecom.fr

### Crédits photos :

Mairie de Rouillet

### Date de parution :

Septembre 2021

C'est encore à une rentrée contrainte que nous allons devoir faire face. Certes une éclaircie se fait jour avec la vaccination, qui lorsque le taux de vaccinés sera suffisant constituera probablement la clé pour un retour à une vie quasi normale, bien sûr avec encore quelques contraintes, mais au moins de nouveau un sentiment de liberté et le retour à plus de convivialité. C'est ce que nous espérons car avec les exigences et contraintes sanitaires nous sommes bien conscients malgré nos efforts, qu'il y a un déficit de communication essentiellement de proximité par la voie orale, la vie associative et ses moments de convivialité.

Comme si cette crise n'était pas suffisante, un printemps avec des gelées et toutes leurs conséquences, des pluies incessantes sources d'inondations, a mis en évidence nos lacunes en terme de gestion des eaux pluviales privées et publiques, et de détérioration de nos voiries tant communales que départementales.

De plus nos services techniques, déjà fortement sollicités avec un redémarrage progressif des manifestations associatives, auquel il convient d'ajouter quelques aléas techniques, n'ont pu répondre d'une manière satisfaisante à toutes vos sollicitations, la planification de ces travaux s'est avérée défailante pour une bonne communication.

Aussi avons-nous décidé de mettre en place un plan visant à mieux définir nos exigences à minima, et/ou souhaitables en terme d'entretien de tous nos espaces publics, et à évaluer les moyens humains et matériels qu'il conviendrait d'y consacrer pour atteindre progressivement ces objectifs. Pour nous aider dans cette démarche et avoir un regard neutre, nous nous ferons accompagner par un organisme externe dès la rentrée. Nous aurons prochainement l'occasion d'en reparler.

Néanmoins, malgré ce contexte incertain, de nombreux projets avancent bien et pour n'en citer que quelques uns :

- Les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments scolaires sont en cours et seront terminés pour la rentrée,
- Les travaux d'aménagement des services techniques ont été réalisés le plus souvent en interne, pour répondre notamment aux exigences en matière d'hygiène et de sécurité,
- Le montant global des subventions aux associations a pu être maintenu,
- Même si c'est un projet privé, les travaux de construction de la future base logistique «Intermarché» se réalisent conformément au planning prévu,
- Le Comité Communal d'Action Social (CCAS), s'est structuré et a déjà lancé plusieurs actions envers les plus démunis. Le diagnostic social du territoire qui a fait l'objet d'un questionnaire à tous, sera après exploitation, une source intéressante pour améliorer, voire compléter la politique sociale de notre commune.

Bien d'autres projets ou opérations sont en cours, ou dans les cartons, mais de tous, je vous propose d'en reparler à l'occasion d'une **réunion d'information publique fixée au vendredi 8 octobre 2021 à 18 heures 30 à la salle des fêtes**, bien sûr sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

**Bonne reprise à toutes et à tous,**

**Gérard ROY, Maire de Rouillet-St-Estèphe**



**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Gérard Roy

### EQUIPE DE RÉDACTION :

(Commission Animation Vie Locale, Communication)

M<sup>mes</sup> Patricia Thomas, Valérie Mazeau, Marielle Vicard,  
Christelle Boissinot-Granet, MM. Gilles Mousson, Bruno Chabot,  
Marc Forestier, Christian Cuisinier, Jérôme Roucher

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

(fermée au public mardi après-midi et samedi) :

Du lundi au jeudi : 8h30/12 h • 13h30/17h30

Le vendredi : 8h30/12h • 13h30/17h

42, rue Nationale 16440 Rouillet St-Estèphe

**Tél. : 05 45 66 30 08**

Site Internet : <http://www.rouillet-saint-estephe.fr/>

# RENTRÉE SCOLAIRE 2021



Les vacances se terminent et les cartables sont prêts pour une nouvelle rentrée pas comme les autres. En effet, les deux dernières années scolaires ont été bousculées par la pandémie de COVID-19. Le protocole sanitaire instauré dès la rentrée de septembre 2020 a perduré pendant toute l'année scolaire. Vos enfants devaient rester tout au long de la journée avec le même «groupe classe». Cependant, les élèves ont pu réaliser des sorties scolaires en lien avec les projets pédagogiques tout en respectant les gestes barrières. Les élèves de deux classes de CP n'ont pas pu bénéficier de la totalité des cours de natation prévus à Nautilis.

La municipalité continuera de maintenir une qualité d'enseignement dans ses écoles et soutient les équipes enseignantes de par les différents projets scolaires (transports, classes transplantées, apprentissage de la natation...).

## ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Comme l'année précédente, le temps scolaire se déroulera sur 4 jours.

**Horaires de classes :**

	Début de classe	Fin de classe
<b>Ecole Charles Perrault</b> (maternelle)	8h30	16h15
<b>Ecole Marcel Pagnol</b> (Roulet)	8h30	16h15
<b>Ecole Jean-Jacques Rousseau</b> (Saint-Estèphe)	8h45	16h15

L'accueil des enfants par les enseignants se fait 10 minutes avant et après la classe.

Pendant la pause méridienne, les enfants des 3 écoles pourront participer à des activités encadrées par des animateurs d'Effervescentre.

**Aucune participation financière ne sera demandée aux familles.**

Cependant, tous les enfants ne pourront pas bénéficier de ces activités en même temps, des groupes différents seront constitués :

- 2 fois par semaine, le mardi et le jeudi pour les enfants de l'école Charles Perrault,
- 2 fois par semaine, le jeudi et le vendredi à l'école Jean Jacques Rousseau,
- tous les jours à l'école Marcel Pagnol.

Ces animations appréciées de vos enfants seront reconduites pour cette année scolaire.

## EFFECTIFS ET ENSEIGNANTS

Les effectifs prévus pour cette rentrée restent stables par rapport à l'an dernier. Les prévisions de rentrée (chiffres donnés lors des conseils d'écoles de juin 2021) prévoient 126 enfants inscrits en maternelle et 216 en élémentaire.

Les enfants de l'école maternelle seront répartis dans 5 classes. Mme Isabelle Breuil, enseignante des élèves de moyenne section, a fait valoir ses droits à la retraite et sera remplacée par deux enseignantes en formation. Nous lui souhaitons une agréable et longue retraite.

Les enfants des écoles élémentaires seront répartis dans 9 classes, sans changement d'enseignant.

## PERSICOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

L'accueil des enfants au périscolaire se fait désormais sur un seul site. En effet, l'accueil périscolaire des enfants de maternelle se fait dans une salle à côté de l'accueil du périscolaire élémentaire (école Marcel Pagnol).

Le service est ouvert de 7h15 à 8h30 et de 16h15 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour rappel, le périscolaire est géré par Effervescentre, une inscription préalable est nécessaire afin de prévoir le nombre d'encadrants suffisant sur ces temps.

Le centre de loisirs de Roulet sera ouvert le mercredi toute la journée, l'inscription est à faire auprès d'Effervescentre.

(Site : <http://www.effervescentre.fr>).

## ENSEIGNEMENT DE LA NATATION

Pour l'année scolaire 2021-2022, ce sont 2 classes de CE2 qui bénéficieront de cet enseignement, le mardi à compter du 13 septembre prochain pour un cycle de 10 séances.

Ces cours seront encadrés par un maître-nageur ainsi que par les enseignants.

## TRAVAUX DANS LES ECOLES

Comme tous les étés, la commune met en œuvre les gros travaux dans les écoles.

A l'école Charles Perrault, la classe de madame Gesson a été repeinte. Une partie de la toiture de l'école a également été changée.

A l'école Marcel Pagnol, la deuxième phase de travaux des sanitaires pour les filles a pu avoir lieu. Les fenêtres coulissantes côté cour ont été changées de même qu'une partie de la clôture.

A Jean Jacques Rousseau, le plafond de la salle de classe de madame Lalue a été repeint. Des reprises sur la clôture de l'école ont été également faites.

Des travaux d'aménagement, d'électricité et de menuiserie ont été réalisés dans les différentes écoles par les agents des services techniques de la commune. Tout au long de l'année les agents municipaux des services techniques interviennent dans les écoles afin de maintenir un équipement accueillant et fonctionnel.

Des acquisitions de mobiliers, sur demande des enseignants, ont également été réalisées.

## AIRE COUVERTE DE SPORT

Les enfants des écoles du bourg de Roulet utilisent très régulièrement l'aire couverte de sport à Montplaisir. Ils s'y rendent à pieds par un chemin balisé et sécurisé.



## RESTAURATION SCOLAIRE

Toujours soucieuse de l'équilibre alimentaire pour vos enfants, la commune met dans les menus des produits bio et des aliments de producteurs locaux.

Les menus sont établis par la commission des menus qui se réunit tous les mois et ouverte aux parents.

Si vous souhaitez participer à cette commission, veuillez vous faire connaître auprès de la mairie. Les menus sont consultables sur le site internet de la commune <http://www.roulet-saint-estephe.fr> Rubrique «Enfance-jeunesse – menus».

**Le conseil municipal du 6 juillet 2021 a décidé de maintenir les tarifs pour la restauration scolaire.** Les tarifs suivants seront appliqués dès la rentrée de septembre 2021.

- forfait mensuel : 41 €
- coût repas journalier : 2,91 € (41 € X 10 mois / 144 jours d'école)
- enseignants, stagiaires rémunérés : 6,14 €
- stagiaires non rémunérés : gratuit.

Dégressivité : ½ tarif à compter du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit à la cantine  
Les familles ne paient en réalité que 55% du prix réel d'un repas.  
La commune prend en charge les 45% restants.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis la rentrée 2018, les usagers des transports scolaires s'engagent à respecter la charte de l'usager scolaire. Ce document est remis à chaque utilisateur lors de l'inscription au service de transport scolaire.

La commune dispose de deux circuits de ramassage scolaire. Pour l'année scolaire 2020-2021, environ 40 enfants ont utilisé le service par mois.

**La commune a fait le choix de maintenir les tarifs pratiqués,** à savoir :

- Abonnement mensuel : 23 €
  - Abonnement uniquement matin ou uniquement soir : 12 €
- Dégressivité : ½ tarif à compter du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit au service de transport scolaire.

**Je vous souhaite à toutes et à tous, enfants, parents, enseignants une bonne rentrée scolaire.**

**Sabrina AFGOUN, adjointe aux affaires scolaires**



# ÉCOLES RÉTROSPECTIVE 2020-2021

## LES ÉLÈVES À LA RENCONTRE DU PATRIMOINE COMMUNAL

Depuis le mois de mars les élèves des CE2 et CM1 du groupe scolaire Marcel Pagnol travaillaient sur le parcours d'éducation artistique et culturelle (PAEC) dont le thème «**Raconte-moi ta commune**» était animée par Anne Tabel, médiatrice de l'architecture et du patrimoine et Flavie Gabriel, stagiaire en master patrimoine et musées. Les séances se sont également déroulées en présence des deux enseignantes, Mesdames Chesson (CE2) et Goupillat (CM1). Le premier cours a débuté par un diaporama afin de donner des repères sur la commune de Roulet aux élèves, suivi d'une visite du bourg avec un accès sur le paysage géographique et des métiers anciens.

Les enfants ont ensuite visité Angoulême afin de faire une comparaison des espaces urbains et ruraux. Dans le cadre de cette thématique les élèves du CE2 ont rencontré deux représentantes de la Mémoire Locale, Annick Brouillet et Joëlle Illand qui leur ont fait un exposé sur l'histoire de la commune avec ses commerces et ses métiers.

Pendant ce temps les CM2 pratiquaient les techniques de construction et apprenaient à lire les plans avec une observation des plans anciens de Roulet. Six rencontres ont eu lieu dont la dernière s'est déroulée aux Meulrières de Claix. Anne Tabel et Flavie Gabriel se sont partagé le groupe des 51 élèves, deux groupes d'enfants se sont formés pour partir



sur différents lieux à la rencontre du patrimoine remarquable du site. D'abord les anciennes fosses d'extraction qui parsèment le plateau et meules destinées aux moulins de la région et de la pierre de taille pour le bâti local et observation de la richesse floristique et de la faune qui habite les Meulrières (voir article pages 30-31).

Une exposition a été installée dans l'église Saint-Etienne à l'occasion des soirs bleus le 8 juillet à Saint-Estèphe.



## TOUS À VÉLO AUTOUR DU BOURG DE ROULET

Les 41 enfants du centre de loisirs d'Effervescentre, accompagnés des cuisiniers de la cantine scolaire, se sont mis en selle le 30 juin pour une balade autour du bourg malgré le temps maussade, jusqu'à la plaine des Glamots où devait avoir lieu le pique-nique préparé par les cuisiniers mais qui s'est dégusté en fin de compte à la salle de restauration scolaire du fait d'une grosse averse bien mal venue mais qui n'a pas refroidi l'ardeur d'un petit groupe qui est reparti l'après-midi pour une nouvelle escapade.





# ECOLES RÉTROSPECTIVE 2020-2021

## PAGNOL ACADEMIE : journal à l'école Marcel Pagnol

Lors du conseil municipal du 1er décembre 2020, Madame Sabrina Afgoun, adjointe aux affaires scolaires, a présenté un projet journal de l'école Marcel Pagnol, qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre l'équipe d'animation et l'équipe pédagogique.

Les agents d'Effervescentre ainsi que les enseignants de l'école Marcel Pagnol ont proposé la réalisation d'un journal pour l'année scolaire qui se concrétiserait par la diffusion en version numérique sur le blog de l'école mais aussi par la parution d'un semestriel en version papier, d'un journal qui raconterait ce que les enfants font, ce qu'ils ressentent et ce qu'ils pensent.

Cet atelier initialement proposé dans le cadre du dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme, la DSDEN (Direction des Services Départementaux

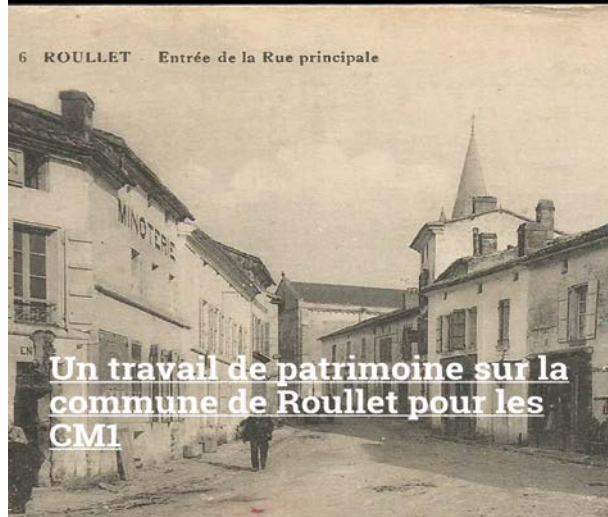
de l'Education Nationale) n'a pas pu le valider en l'état car ce projet d'intervention en temps scolaire ne correspondait pas au cadre 2S2C. Ce projet présentait malgré tout un grand intérêt, c'est pourquoi Effervescentre avait proposé de le réaliser à la charge de la commune pour un montant de 938,75 €.

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le projet et la participation communale correspondante.

La Municipalité tient à remercier tous les élèves, tous les enseignants, l'animateur d'Effervescentre Kévin Bonnaud pour leur engagement dans la concrétisation du projet, leur investissement et se félicite du résultat d'excellente facture, reflet du travail effectué dans les classes concernées.

En voici les couvertures.

## Une incontestable réussite !





# ÉCOLES RÉTROSPECTIVE 2020-2021

## CARNAVAL À ROULLET

Pas de déambulation carnavalesque mais un spectacle haut en couleurs

Cette année encore, comme en 2020, il n'y aura pas eu de déambulation carnavalesque suite aux contraintes sanitaires liées au Covid19. Organisé en lien avec Effervescence, managé par Jean-Luc Cibard et l'association carnaval de Mouthiers, le carnaval réunit chaque année des centaines d'enfants des écoles du territoire de l'ex communauté de communes Charente Boème Charraud. Pourtant en respectant toutes les mesures sanitaires, vendredi 4 juin dans l'après-

midi, les 128 enfants de l'école Charles Perrault de Roulet, ont pu participer à une représentation animée par la Cie Lune d'Ailes de Grassac et Jean-Luc Cibard coordinateur associatif. «Les décors avaient déjà été préparés par tous les membres de l'association, il aurait été dommage que les enfants n'en profitent pas» explique Frédéric Noël, président de l'association carnaval. Les petits élèves ont eux aussi été les acteurs de ce spectacle haut en couleurs, dont l'histoire raconte la déception de trois frères Mexicains qui ont perdu la recette du guacamole que grand-mère «Faritas» leur avait laissé avant de mourir. Mais elle leur parle de l'au-delà et leur donne des indices, aidés par les enfants, les frères, qui s'appellent tous José, réunissent les ingrédients nécessaires à la fabrication du guacamole. Danses et chansons ont égayé ce moment.



## LES JARDINS SUSPENDUS

École maternelle Charles Perrault : les 25 et 26 mars, les enfants ont fait leur grande lessive.

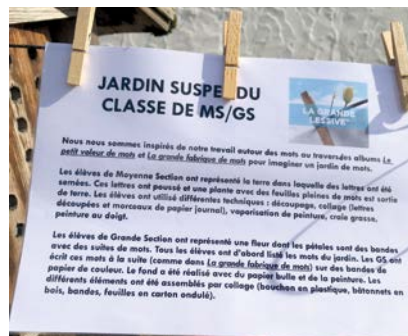
Jardins suspendus est l'invitation adressée à tous pour la Grande Lessive du 25 mars 2021. Le projet est d'accrocher au moyen de pinces à linge, sur un même fil, des jardins suspendus au format A4 conçus par une infinité de personnes afin de composer un immense jardin suspendu éphémère.

L'expression jardin suspendu s'applique en général à un jardin créé dans un lieu insolite et exceptionnel. En dépit de difficultés, un jardin existe là où il n'est pas commun d'en agencer un !

En mars 2020, la Grande Lessive invitait à Fleurir ensemble ! fenêtres et balcons. Après un deuxième confinement, Jardins Suspendus incite à repérer des espaces végétaux et des temps distincts de ceux qui nous sont familiers, ou à en inventer.

Chacune de ces invitations est à lire en cherchant à faire résonner sa propre voix.

Aucun jardin ne ressemble à un autre, chacun exhale un parfum différent : goûtons-les !





# CONSEILS MUNICIPAUX - EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

### 1- Renouvellement convention d'occupation du domaine public - distributeur à pizzas

Monsieur le Maire indique que la convention d'occupation du domaine public signée en juin 2020 avec l'Authentique Pizza pour l'installation d'un distributeur de pizzas, arrivant à son terme, il convient de renouveler cette convention pour les années à venir. A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la nouvelle convention, pour une durée de 6 ans (durée du prêt restant à courir pour l'entreprise) et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### 2- Conventions de servitudes avec ENEDIS – allée des Glamots

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer deux conventions avec ENEDIS pour une servitude sur les parcelles ZN 238 et 239 situées aux Glamots, aux fins du passage de deux canalisations souterraines sur une longueur totale de 35 m et 3m de large pour la première servitude et le passage de deux canalisations souterraines sur une longueur de 2m pour 3 m de large.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de servitudes avec ENEDIS et tout document y afférent.

### 3- Retranscription comptable de la restitution des commerces par GrandAngoulême à la commune de Roulet Saint-Estèphe.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2018.12.394 du 11 décembre 2018 le conseil communautaire a approuvé la restitution au 31 décembre 2018 des commerces suivants : la boucherie, sise Le Bourg à Roulet Saint Estèphe

Les biens et équipements concernés ont fait l'objet d'une acquisition par la communauté de communes Charente Boème Charraud et sont repris par la commune de Roulet Saint Estèphe pour l'exercice de la compétence.

La liste des biens et la valeur comptable des immobilisations figurent dans le tableau suivant :

#### ACTIF COMMERCES ROULET - 31/12/21

Code localisation : 00507

Nature	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amort	Amortissements antérieurs	Amortissement de l'exercice	VNC au 31/12/2021
21318	BPPAL1903REPRI901	GARAGE BOUCHERIE ROULET	208 362,34	27/12/2004	0	0,00	0,00	208 362,34
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>208 362,34</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>208 362,34</b>

#### Cautions à prendre en compte dans le cadre du transfert de patrimoine à la commune de Roulet-Saint-Estèphe :

9/2007	LE DU	LOCAL BOUCHERIE RSE	229,00
10/2007	LE DU	MATERIEL BOUCHERIE RSE	321,00
<b>TOTAL CAUTIONS</b>			<b>550,00</b>

La commune prend les biens et équipements en l'état au jour de la restitution de la compétence. Les frais de fonctionnement constatés par GrandAngoulême au titre de ces équipements pour les années 2019 et 2020, notamment les impôts fonciers, feront l'objet d'une refacturation par GrandAngoulême à la commune de Roulet Saint Estèphe. Le transfert des éléments d'actif (biens et équipements) s'effectuera par opérations d'ordre non budgétaires. La sortie des biens du Grand Angoulême sera opérée via le c/ 1021 : Débit c/1021 Crédit c/2138. La reprise des biens dans les comptes de la commune s'effectuera via le c/1021 : Débit c/2138 Crédit c/1021. Le transfert des éléments de passif (cautions) sera réalisé par opérations budgétaires. Les cautions ayant été titrées et encaissées par l'ex-communauté de communes Charente Boème Charraud, le retour dans la commune cible doit s'effectuer par l'émission de mandats. Grand Angoulême émettra donc des mandats au c/165 au profit de la commune de Roulet Saint Estèphe. De son côté, la commune de Roulet Saint Estèphe émettra des titres de recettes correspondants au c/165. Les comptables assignataires des budgets source et des budgets cible enregistrent chacun en ce qui les concerne les écritures susvisées. Il convient d'acter par délibération concordante la répartition des biens et équipements des commerces de Roulet Saint Estèphe. A l'unanimité le Conseil Municipal APPROUVE les éléments de répartition des biens et équipements des commerces de Roulet Saint Estèphe, APPROUVE la retranscription comptable de la restitution des commerces de Roulet Saint Estèphe à la commune de Roulet Saint Estèphe telle que présentée dans l'annexe à la présente délibération et AUTORISE Monsieur Le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir.

#### 4- Nomination voies Butte du Vignac

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nouvelles voies ont été proposées par Monsieur P. sur la Butte du Vignac. En effet suite à la construction de plusieurs habitations, certaines déjà habitées d'autres à venir et l'arrivée du lotissement la colline des Chaumes PA 1628719C0001, Monsieur P. propriétaire des différentes parcelles concernées a demandé à pouvoir nommer les voies privées afin d'attribuer des adresses définitives en accord avec la municipalité.

Suite à divers échanges entre la Poste, la commune et lui-même afin d'éviter tout doublon ou incohérence il a été retenu la configuration précisée dans le plan joint et le choix proposé est :

- Impasse des Rousselines (nom d'un oiseau),
- Passage de la Colline
- Impasse des Sablines (végétaux),

Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE ces propositions de nomination des trois voies.

#### 5- Modification tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, à compter du 1er juin 2021, pour remplir la fonction d'assistante de direction. Ce poste est actuellement pourvu par un agent en CDD pour remplacement. Il convient de pérenniser ce poste et de proposer la stagiarisation à l'agent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Temps de travail
Assistante de direction	Adjoint administratif territorial	C	0	1	TC

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE le tableau des effectifs et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 6- Convention de formation CACES R486 PEMP initial et recyclage

Dans le cadre du plan de formation adopté pour 2020 - 2021, il a été convenu de poursuivre la mise en place de formations CACES R486 (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) en intra pour les agents des services techniques de la collectivité.

L'ECF a été retenue pour assurer ces formations, qui se sont déroulées les 22-23 et 24 mars 2021.

Suite aux devis reçus :

- Le coût de la formation CACES R486 PEMP initial pour 1 agent est fixé à 512 € €
- Le coût de la formation CACES R486 PEMP de recyclage pour 2 agents est fixé à 716 € €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de formation avec l'ECF.

#### 7- LOGELIA – garantie d'emprunt

Monsieur le Maire rappelle que Logélia a prévu d'acquiescer 2 logements sis 2 et 4 Rue Nationale à Roulet. Le n° 2 sera conventionné PLUS et financé au moyen d'un prêt Caisse des Dépôts et Consignation. Le logement n°4 conserve à la demande de la mairie, sa locataire actuelle et ne peut donc pas être conventionné, de ce fait il est financé par un prêt Banque Postale de 75 703 € pour lequel LOGELIA demande de bien vouloir accepter une garantie à hauteur de 100%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE son cautionnement à LOGELIA pour le remboursement de l'emprunt de 75 703 € auprès de la Banque Postale à hauteur de 100%.

#### 8- Demande de subvention au titre des amendes de police du département - Route de Nersac

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du programme voirie est prévue une opération en commun avec la commune de La Couronne pour l'aménagement et la sécurisation de la route de Nersac. Le montant des travaux est estimé à 99 454,98 € HT, qui sera réparti de façon équitable entre les deux communes, soit 49 727,49 € HT. La maîtrise d'ouvrage de cet aménagement est déléguée à la commune de La Couronne. Monsieur le Maire propose de demander le soutien du Département au titre des amendes de police à hauteur de 12 000 €.

Le plan de financement pour la partie incombant à la commune de Roulet Saint Estèphe serait le suivant :

- Autofinancement = 37 727,49 € HT
- Amende de police = 12 000,00 € HT
- TOTAL = 49 727,49 € HT

A l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à demander une participation du Département au titre des amendes de police à hauteur de 12 000 €, et de signer tous documents nécessaires.

#### 9- Adhésion ANDES

Monsieur le Maire informe qu'afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la commune, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES. En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement. Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants, soit pour notre strate de 1000 à 4999 habitants est de 110 euros par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE l'adhésion de la commune à l'ANDES dont les objectifs principaux sont :

- 1/ De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national.

# CONSEILS MUNICIPAUX - EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

- 2/ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- 3/ D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- 4/ De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

## 10- Adhésion CAUE

Il s'agit pour la commune d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour bénéficier d'une expertise consacrée à la qualité du cadre de vie, au respect de l'environnement et à l'aménagement durable du territoire sur certains projets communaux. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 147 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE l'adhésion de la commune au CAUE.

## 11- Route de Nersac – Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative au programme de travaux de voirie

La Commune de ROULLET SAINT ESTEPHE a décidé de confier à la Commune de LA COURONNE l'exécution, le suivi, le contrôle du programme de travaux d'aménagement et de sécurité de la voie départementale D41 dite «route de Nersac», secteur La Boème. Les conditions dans lesquelles les opérations sont menées, les droits et les obligations respectifs des communes contractantes sont définis dans la convention annexée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de La Couronne dans le cadre des travaux de sécurisation et d'aménagement de voirie de la route de Nersac et tous documents afférents.

## 12- Reprise des concessions en état d'abandon au cimetière n°1.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de reprendre des concessions en mauvais état et en état abandon comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales aux articles L.2223-17 et L.2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R.2223-12 et R.2223-23. La procédure a commencé le 09/10/2017 pour le cimetière n°1 situé Rue Froide (Ancien cimetière), en visant 42 concessions. Des plaquettes ont été apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise. Une information a également été publiée dans le bulletin municipal et a fait l'objet d'un affichage en mairie et à la vitrine du cimetière. Les concessions désignées ont plus de trente ans d'existence, les dernières inhumations remontent à plus de 10 ans et leurs états d'abandon ont été constatés à deux reprises, à trois ans et 4 mois d'intervalle, les 09 novembre 2017 et 09 mars 2021. Les délais de publications et d'affichages ont ainsi été respectés.

Trois concessions ont été retirées de cette procédure à la demande des familles qui se sont engagées à les remettre en état. La procédure vise donc 39 concessions à reprendre par la commune (voir annexe-listing concessions).

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la reprise de ces concessions en état d'abandon au nom de la commune afin de pouvoir réattribuer des concessions à l'occasion de nouvelles inhumations.

## 13- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Décision n° DEC\_07\_2021\_04 du 21 avril 2021 : Demande de fonds de concours destinés aux équipements sportifs communaux à GrandAngoulême - Gymnase des Glamots.

## PAS DE CONSEIL MUNICIPAL EN JUIN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021

### 1- Cession de la parcelle ZH 203 à PHOTOSOL

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que Photosol a adressé un plan du projet de réalisation d'un parc photovoltaïque aux Chagnerasses en incorporant la parcelle ZH 203 propriété de la commune. Photosol a fait part de son souhait d'acquiescer cette parcelle. Une demande d'estimation a été faite aux Domaines. Le montant estimé serait le suivant :

Zone 1 AUX 811 m2 x 4 €/m2 = 3 244 €  
 Zone N 496 m2 x 1.24 m2 = 615 €  
 Soit une valeur totale de 3 859 arrondie à 4 000 €.

Par mail du 25 mai dernier une proposition a été faite en ce sens à Photosol qui valide ce prix dans son courrier du 31 mai 2021. Photosol propose de réaliser une promesse unilatérale de vente de 30 mois éventuellement prolongeable pour une durée de 1 an, cette période correspondant au temps nécessaire à la réalisation des compléments d'études d'impact, à l'obtention du permis de construire et d'une proposition de raccordement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la cession de la parcelle ZH 203 à Photosol au prix de 4000 €, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Promesse Unilatérale de Vente et tout document y afférent et AUTORISE Monsieur le Maire, in fine, à signer l'acte de vente quand les conditions suspensives de la promesse de vente seront levées.

### 2- Création de poste et modification du tableau des effectifs

Dans un premier temps, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20h par semaine, à compter du 1er septembre 2021, pour remplir les fonctions d'agent polyvalent d'entretien des locaux et d'animation de la pause méridienne. Ce poste est actuellement pourvu par un agent dont le CDD pour accroissement temporaire d'activité arrive à échéance et ne peut pas être renouvelé, il convient donc de pérenniser ce poste et de proposer la stagiairisation à l'agent afin de se conformer à la législation en vigueur. Considérant la nécessité de créer des emplois d'adjoints techniques territoriaux en raison d'un manque d'effectif sur l'animation de la pause méridienne dans les écoles et sur l'entretien des locaux de la collectivité, Monsieur le Maire, dans un deuxième temps propose à l'assemblée, la création de deux emplois d'adjoint techniques territoriaux, un à temps non complet de 8h/semaine et un autre à temps non complet de 10h/semaine, pour l'animation de la pause méridienne (surveillance de cour) et pour l'entretien des locaux (entretien des écoles notamment), à compter du 1er septembre 2021. Il précise que ces emplois permanents pourront éventuellement être pourvus par des agents contractuels en vertu de contrats à durées déterminées sur le fondement de l'article 3-3-2. Les agents seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 et devront justifier d'un diplôme correspondant au moins au niveau V. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Temps de travail
Agent d'entretien des locaux et animation de la pause méridienne	Adjoint technique territorial	C	1	2	TNC 20H
Agent d'entretien des locaux et animation de la pause méridienne	Adjoint technique territorial	C	0	1	TNC 10H
Agent animation de la pause méridienne	Adjoint technique territorial	C	0	1	TNC 8H

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE le tableau des emplois et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### 3- Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (travailleurs handicapés : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation) d'acquiescer des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La collectivité peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le centre de formation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire 2021 le contrat d'apprentissage suivant :

SERVICE	DIPLÔME PRÉPARÉ	DUREE DE LA FORMATION
Ecole	CAP Petite enfance	2 ans

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la proposition de Monsieur le Maire et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### 4- Décision modificative n° 1– Budget principal

Le service comptabilité a régularisé le paiement d'une facture de maîtrise d'œuvre pour la restauration intérieure de l'église (facture non parvenue en 2020), il manquait donc des sommes pour transférer de l'article 2031 au 2313.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE cette décision modificative.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	NOM	chapitre	MONTANT	
2313	constructions	041	+	2 400,00 €
2315	installations, matériel et outillage technique	041	+	855,00 €
TOTAL				3 255,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	NOM	chapitre	MONTANT	
2031	Frais d'études	041	+	3 255,00 €
TOTAL				3 255,00 €



# CONSEILS MUNICIPAUX - EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

## 5- Décision modificative n°1 – Budget photovoltaïque

Il s'agit d'amortir les frais d'installation des panneaux photovoltaïques de la salle des fêtes sur le budget énergie photovoltaïque. Les panneaux ayant été installés en 2018, il est nécessaire d'amortir les quatre années passées, cependant le budget ne le permet pas pour 2021. Il est donc proposé d'amortir les années 2018 à 2020 cette année par décision modificative et de prévoir l'amortissement de 2021 et 2022 dans le budget 2022.

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	NOM	chapitre		MONTANT
6811-01		042	+	3 519,00 €
6061	Fournitures non stockables	011	-	200,00 €
611	Sous traitance	011	-	1 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	011	-	2 319,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	NOM	chapitre		MONTANT
2315			+	3 519,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 519,00 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	NOM	chapitre		MONTANT
28151-01		040	+	3 519,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 519,00 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE cette décision modificative du budget énergie photovoltaïque.

## 6- Destruction des nids de frelons asiatiques

A l'unanimité, le Conseil Municipal MAINTIEN pour 2021 la participation financière de la commune relative au dispositif portant sur la lutte contre la prolifération du frelon asiatique, pour un montant de 50 % du prix de revient dans la limite d'une dépense totale de 150 € pour une période du 1er juillet au 15 octobre et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

## 7- Tarification cantine année scolaire 2021/2022

Madame Afgoun rappelle à l'assemblée que chaque année, la commune est amenée à réviser ses tarifs de restauration scolaire. Pour cette année encore il est proposé de maintenir les tarifs des deux derniers exercices, à savoir :

- Tarif forfaitaire mensuel : 41.00 €
- Tarif journalier occasionnel enfant : 2.85 €\*
- ½ tarif à compter du troisième enfant,
- Enseignants, stagiaires rémunérés : 6.14 €

\* le coût du repas a été calculé par rapport au nombre de jours de restauration à savoir : Tarif du forfait annuel : 41 € X 10 mois d'école soit 410 € /an de cantine pour 144 € repas pour une année scolaire soit 410 € / 144 = 2,847 € arrondi à 2,85 €.

Ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2021/2022. A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE les tarifs de la cantine scolaire tels qu'exposé ci-dessus.

## 8- Tarification bus scolaire année 2021/2022

Madame Afgoun rappelle à l'assemblée que chaque année, la commune est amenée à réviser ses tarifs de transport scolaire. Depuis septembre 2014, la commune facture le prix de l'abonnement mensuel à 23 €. Depuis 2016, il a été mis un nouveau type d'abonnement à 12 € par mois pour les familles désireuses d'utiliser le service, soit le matin, soit le soir. Ce nouvel abonnement a permis à de nombreux enfants de prendre le bus. Cette année, 43 enfants sont inscrits au service de transport scolaire, 20 ont un abonnement à 12 € et 23 à 23 €.

La commission scolaire propose de maintenir les tarifs actuels, à savoir : A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE le tarif de ramassage scolaire (pas d'augmentation) aux prix suivants :

- Forfait mensuel : 23 € • Matin uniquement : 12 € • Soir uniquement : 12 €
- ½ tarif à compter du troisième enfant inscrit au service de transport scolaire.

## 9- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distributions de gaz

GRDF a fait parvenir à la commune les éléments permettant le calcul de la redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz et la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2021 :

Longueur en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public au cours de l'année 2021 : 245 mètres,  
Taux retenu : 0.35 € /mètre

Coefficient de revalorisation : 1.09

Plafond de la RODP provisoire 2021 : 245 \* 0.35 \* 1.09 = 93 €

Au titre de l'occupation permanente du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021 :

Longueur des canalisations à prendre en compte : 20 675 mètres,  
Taux retenu : 0.035 € /m

Taux de revalorisation cumulé au 01/01/2021: 1.27

RODP 2021 = ((20675 \* 0.035) + 100) \* 1.27 = 1046 €

Soit une recette totale de 1 139 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE le montant de cette redevance.

## 10- Demande de fonds de concours auprès de GrandAngoulême

Monsieur le Maire indique que la commune a dû réaliser un giratoire d'accès à la base logistique Intermarché sur la route de la Vallée Noire et rappelle que le Département n'avait pas souhaité subventionner cette opération. Monsieur le Maire avait alors négocié avec GrandAngoulême pour obtenir un fonds de concours à hauteur de 120 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Objet : réalisation du giratoire desservant la voie d'accès à la base logistique INTERMARCHÉ	
Coût total éligible de l'opération	MONTANT
Fonds de concours GrandAngoulême	120 000 € TTC
Autofinancement de la Commune	240 000 € TTC
<b>Total plan de financement</b>	<b>360 000 € TTC</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à demander un fonds de concours à GrandAngoulême à hauteur de 120 000 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre GrandAngoulême et la commune.

## 11- Plan de relance numérique des écoles – demande de subvention

Arrivée de Marie BILLOT en séance à 19h00.

En février 2021, la commune a répondu à un appel à projets pour un socle numérique des écoles élémentaires, permettant de demander des subventions pour équiper les écoles de matériel informatique. La candidature de la commune a été retenue dès la première vague de sélection.

Le montant global prévisionnel de la subvention accordée serait de 24 290 € pour un montant de dépenses de 35 980 € comprenant le volet équipement ainsi que le volet services numériques.

Le plan de financement serait le suivant :

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE ce plan de financement et AUTORISE

Objet : Plan de relance numérique des écoles élémentaires	
Coût total éligible de l'opération	MONTANT
Appel à projet socle numérique	24 290€
Autofinancement de la Commune	11 690€
<b>Total plan de financement</b>	<b>35 980€</b>

Monsieur le Maire à signer la convention de financement entre la Région Académique de Nouvelle Aquitaine et la commune.

## 12- Collecte des déchets ménagers

La réglementation prévue par la directive 2018/851 « déchets », article 22, et la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, article 88, interdisent les biodéchets dans les sacs noirs à compter du 31 décembre 2023. De plus, l'évolution prévisionnelle de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliquée aux déchets entrant dans les centres d'enfouissement va connaître une augmentation importante au cours des années à venir (passant de 25 € à 65 € la tonne), rendant sensible la question de la maîtrise de l'évolution des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Une bonne évolution est constatée depuis quelques années en matière de production de déchets ménagers :

- En 2014, nous étions à 241 kg/habitant/an dans les bacs/sacs noirs (particuliers et professionnels confondus) ;
- En 2020, nous arrivons à 194 kg/habitant/an ; il y a donc une différence de presque 50 kg.

Toutefois, l'enjeu financier est majeur : le seul coût de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sera dès 2025 de 173 € TTC/tonne ; la TGAP s'appliquant à toute tonne enfouie devant passer de 25 €/tonne à 65 €/tonne en 2025. Afin de répondre à cette nécessité écologique et économique, que représente l'adaptation de la fréquence de collecte, une sensibilisation a été menée auprès des communes auxquelles il est proposé de ne faire qu'une seule tournée toutes les deux semaines pour collecter les OMR (bacs/sacs noirs). En outre, il y aura des actions engagées pour inciter encore plus le compostage individuel et collectif, par le biais d'une sensibilisation du grand public et par un accompagnement des producteurs professionnels.

Par 17 voix POUR et une abstention, le Conseil Municipal EMET UN AVIS FAVORABLE au ramassage des OMR (bacs/sacs noirs) une semaine sur deux à compter de 2022 sous réserve que GrandAngoulême ait mis en place toutes les solutions et outils indispensables (compostage individuel et collectif, bornes à biodéchets, campagnes de communication, etc...) permettant d'accompagner cette baisse de fréquence et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

## 13- Syndicat Mixte de la Fourrière – modification des statuts

Lors de sa séance du 22 avril 2021 le conseil du syndicat mixte de la fourrière approuvant l'intégration à l'article 6.03 des statuts les communes de Chabrac, Turgon et Vendelle dans leur collège respectif. Cette modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux et communautaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière.



# RÉSULTATS QUESTIONNAIRE SUR LES BESOINS SOCIAUX PAR LE CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Exprimez-vous  
du 19 mai  
au 19 juin 2021



**ROULLET**  
Saint-Estèphe



www.roulet-saint-estephe.fr

Cette page est un condensé des 80 réponses apportées au questionnaire CCAS qui vous a été proposé, et en aucune façon la liste des actions qui en découleront, dont certaines sont déjà en cours d'étude soit au niveau local soit au niveau de l'agglomération de GrandAngoulême pour une cohérence de mise en place.

Selon vous, comment est la qualité de vie à Roulet St Estèphe ?

Très satisfaisante	Satisfaisante	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise
14 (19 %)	44 (60 %)	13 (18 %)	2	0

### Points positifs :

- Cadre de vie agréable : Calme - Sérénité
- Vie Associative riche
- Commune où il fait bon vivre
- Centre social de qualité
- Commune très bien située
- Très bonne communication (Flash infos, Facebook, etc...)
- Marché très apprécié

### Points que les administrés souhaitent voir évoluer :

- Manque de transports en commun
- Manque de commerces
- Manque de professionnels de santé
- Entretien des routes à revoir
- Les agriculteurs utilisent trop de pesticides
- Manque de pistes cyclables
- RN 10 trop bruyante pour les foyers qui vivent à proximité

## LA VIE QUOTIDIENNE

Connaissez-vous les missions du CCAS ?

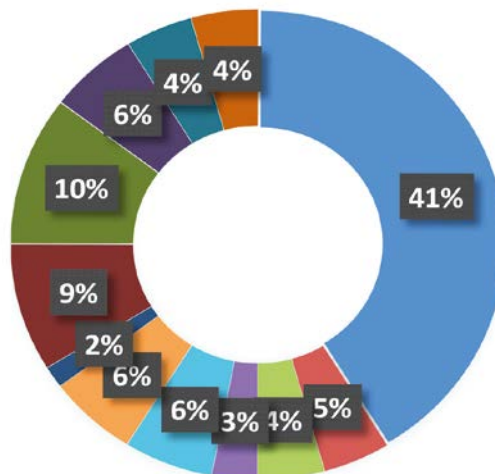
Oui	Non
31 (41 %)	44 (59 %)

Avez-vous déjà sollicité le CCAS afin d'obtenir une aide ?

Oui	Non
4 (6 %)	60 (94 %)

Au quotidien, dans quel(s) domaine(s) rencontrez-vous des difficultés ?

Aucun	28
Régler votre loyer et/ou les charges qui y sont liées	3
Trouver du travail	3
Trouver un logement	2
Accéder à la santé	4
Accéder aux produits de première nécessité	4
Autonomie (intervention d'une aide à domicile)	1
L'isolement, la solitude	6
Difficultés personnelles, familiales ou avec le voisinage	7
Difficultés à remplir des documents et/ou dossiers administratifs	4
Accessibilité aux outils numériques	3
Autre	3



- Aucun
- Régler votre loyer et/ou les charges qui y sont liées
- Trouver du travail
- Trouver un logement
- Accéder à la santé
- Accéder aux produits de première nécessité
- Autonomie (intervention d'une aide à domicile)
- L'isolement, la solitude
- Difficultés personnelles, familiales ou avec le voisinage
- Difficultés à remplir des documents et/ou dossiers administratifs
- Accessibilité aux outils numériques
- Autre

Avez-vous le sentiment d'être intégré à Roulet St Estèphe ?

Oui	Moyennement	Non
36 (56 %)	20 (31 %)	8 (13 %)



# RÉSULTATS QUESTIONNAIRE SUR LES BESOINS SOCIAUX PAR LE CCAS

## LA MOBILITÉ

Quel(s) moyen de transport utilisez-vous ?

Véhicule personnel	Transport en commun	Taxi	Vélo	Piéton
77 (68 %)	6	3	14	14

31/ Rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer ?

Oui	Non
13 (18 %)	60 (82 %)

Si oui, pourquoi ?

- Manque de pistes cyclables
- Manque d'une ligne régulière STGA

Cela freine-t-il l'accès à certains services ou équipements ?

Oui	Non
8	32 (80 %)

Si oui, lesquels :

- Les sorties culturelles et sportives sur Angoulême

## LOISIRS & CULTURE

Vous arrive-t-il de vous rendre à des manifestations culturelles ?

1 fois par an	2 fois par an	3 fois par an	4 fois par an	5 fois et + /an
3	6	6	3	10

Participez-vous aux divers événements proposés à Roulet St Estèphe ?

Événement associatif	Fête de la musique	Fête foraine	Repas de quartier	Autre	Aucun
41 (33 %)	25 (20 %)	36 (29 %)	11 (9 %)	7	5

## LES SERVICES SUR ROULLET-ST-STÈPHE

Parmi les services suivants proposés à Roulet St Estèphe, lesquels utilisez-vous ?

RAM	Accueil Périscolaire	Cantine scolaire
1	11 (34 %)	20 (63 %)

43/ Êtes-vous satisfait de ce(s) service(s) ?

Oui	Moyennement	Non
19 (83 %)	3 (13 %)	1 (4 %)

Si non, merci de décrire en quelques mots vos problématiques :

- Effervescentre :  
Manque de choix de sortie sur le programme de cet été (seulement 2 pour Roulet contre 9 pour Mouthiers).
- Effervescentre :  
Ne pas obliger les parents à annuler une semaine à l'avance sous peine d'être facturé, une annulation 48h à l'avance serait plus judicieux.

44/ Utilisez-vous les services d'un centre de loisirs ?

Oui	Non
10 (38 %)	16 (62 %)

Si oui, lequel ?

- Effervescentre

Si vous avez des suggestions afin d'améliorer ces services, merci de nous les indiquer :

- Décaler l'heure de fermeture à 19h au lieu de 18h30

## EN CONCLUSION :

### Point positifs :

- Commune rurale et calme – Sérénité
- Marché très apprécié
- Esprit de village
- Personnel municipal et élus sympathiques et professionnels
- Commune sympathique - Bonne situation géographique
- Les services municipaux sont à l'écoute des besoins des associations
- Commune où il fait bon vivre – Accueillante – Très étendue
- Commune fleurie
- Les moyens de communication accompagnent bien les habitants.

### Points que les administrés souhaitent voir évoluer :

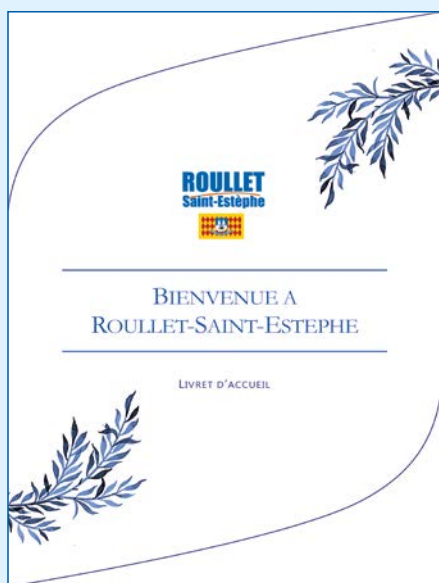
- Amélioration du bourg (aspect sale et délabré)
- Lieu de rencontre (un café) – une maison médicale
- Les habitants de St Estèphe se sentent délaissés
- Agriculture intensive

### Qu'attendez-vous de l'action sociale, et plus généralement dans votre commune ?

- Mieux connaître les domaines d'intervention du CCAS
- Aider les personnes dans le besoin
- Prendre soin des habitants de St Estèphe
- Le retour des festivités et d'un lien social
- Renouveler l'action des boîtes de Noël (très apprécié)
- Proposer des activités à toutes les catégories de population et de l'entraide
- Être plus proche des personnes retraitées et âgées
- Créer un lieu de rencontre
- Plus d'animation et d'accompagnement
- Demande de plus d'aide et l'accès à l'information pour les personnes malvoyantes







## ■ LIVRET D'ACCUEIL

Ce livret d'accueil a été conçu tout spécialement par la cellule COMMUNICATION de la mairie, en direction des nouveaux arrivants sur la commune ou des visiteurs, pour faire découvrir notre belle commune avec

toutes les richesses patrimoniales qu'elle contient, donner envie de s'y installer et y vivre dans un environnement rural agréable aux portes d'Angoulême, vivante par toutes les associations culturelles et sportives qui l'animent.

Il est régulièrement mis à jour (dernière en date : juillet 2021) par M<sup>me</sup> Karine Charneau du service communication, associations (qui gère également et fait vivre le site internet et la page Facebook de la collectivité).

**Tél. : 05 45 66 67 62**  
**pour tout renseignement.**

## Mot du Maire :

*Pour des raisons personnelles et/ou professionnelles, vous avez fait le choix de résider sur notre commune. Vous êtes les bienvenus et nous sommes très heureux de vous y accueillir.*

*Roulet-St-Estèphe est une commune moyenne de 4300 habitants, d'origine et de culture rurale. Cependant, portée par une réelle dynamique de développement, elle est en pleine évolution et mutation et peut être considérée aujourd'hui, comme*

*une véritable commune périurbaine de la seconde couronne d'Angoulême.*

*Vous y trouverez donc les avantages de la campagne, avec une douceur et une qualité de vie préservée, tout en restant à proximité des différentes zones d'emploi, et des principales activités sportives et socioculturelles, pour jeunes et adultes, propres à une agglomération de 150 000 habitants telle que GrandAngoulême.*

*Ce sont ces facteurs d'attractivité que nous devons préserver en y associant une maîtrise du foncier et de la fiscalité locale. C'est une des préoccupations majeure du conseil municipal et j'en suis le premier défenseur.*

*J'espère que les premières informations que vous trouverez dans ce livret d'accueil vous aideront à mieux vous intégrer dans notre commune, dans sa vie associative et donc à contribuer à son développement dans le respect de ses valeurs.*

*Bien à vous dans l'attente d'une prochaine rencontre.*

**Gérard ROY**



## ■ Personnel Mairie Arrivée de Karine LALANNE

«Après 10 ans passés dans l'Éducation Nationale où j'ai exercé en tant qu'assistante d'éducation puis secrétaire administrative en charge de l'organisation du baccalauréat dans un lycée du GARD, et enfin gestionnaire pédagogique au sein de l'Université d'Avignon, je suis rentrée

en Charente pour des raisons personnelles, en août 2018. C'est Jean-Luc MARTIAL, Maire de SIREUIL qui m'a mis le pied à l'étrier en mars 2019 pour 10 mois. S'en sont suivies des missions de remplacement à Voeuil et Giget (4 mois) et La Couronne (8 mois). J'ai intégré l'équipe administrative de RSE le 15 février 2021 en tant qu'assistante de direction et ai été stagiairisée le 1<sup>er</sup> juin 2021».

## Mes missions principales sont les suivantes :

- **PRÉPARER ET SUIVRE LE CONSEIL MUNICIPAL et LES COMMISSIONS**
  - Préparer le Conseil Municipal en lien avec la DGS,
  - Veiller à la tenue des registres et recueils.
- **GÉRER LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**
- **GESTION DU COURRIER**
- **SECRETARIAT DE DIRECTION**
  - Rédaction de courrier du Maire, des élus, de la DGS,
  - Soutien de la DGS sur le processus administratif sur les marchés publics,
  - Suivi de l'agenda du Maire, en coordination avec les services de GrandAngoulême.
- **SECRETARIAT DES SERVICES TECHNIQUES**
  - Rédaction de courriers en lien avec le responsable des services techniques,
  - Déclaration et suivi des sinistres et gestion des dossiers d'assurance,
  - Saisine des arrêtés de voirie.

## ■ UNE CENTENAIRE À ROULET

Suzanne Sicaire, pensionnaire à l'EHPAD de Roulet, est née le 30 juin 1921 à St Même les Carrières et se marie à l'âge de 26 ans le 20 août 1947 avec André Sicaire dont elle a eu 3 fils dont 2 étaient présents à son anniversaire, ainsi que certains de ses 10 petits-enfants, ce 30 juin 2021.

Un double anniversaire puisque cela faisait un an, jour pour jour, que M<sup>me</sup> Sicaire était entrée à l'Ehpad.

Cadeaux, fleurs, friandises, cadre avec les photos de ses 6 arrière-petits-enfants et une énorme pièce montée d'éclairs dont elle raffole, vin pétillant, sourires, mots tendres de la part de sa famille mais aussi des employées de la structure et des élus présents pour cette journée d'anniversaire.





# INFORMATIONS MUNICIPALES - RÉGLEMENTATION

## ■ RÉGLEMENT INTÉRIEUR PLAINE ET ÉTANG DES GLAMOTS

Des panneaux informant le public du règlement intérieur du site ont été **implantés** aux différentes entrées et à l'étang des Glamots, notamment de l'interdiction faite aux engins **motorisés** d'entrer et de circuler sur la plaine. **RODEOS MOTOS INTERDITS**.

Nous remercions par avance chacun d'en prendre bonne note et de respecter ces consignes qui sont très importantes pour le bien-vivre de toutes et de tous.

Le site n'étant ni surveillé ni éclairé, sa fréquentation dans le respect des conditions fixées par le présent règlement reste de la responsabilité des utilisateurs.

Arrêté n° G-2016-176 du 25 novembre 2016.



## BRUITS DE VOISINAGE

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se diffé-



rencient nettement de celles existant habituellement (jets à haute pression, coupe-bordures, etc.) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

*Arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 20 avril 1999 - Article 17.*

## UN PEU DE CIVISME SERAIT LE BIENVENU !

Veillez à ne rien déposer au pied des containers ! au delà de l'incivilité qui est amendable, le verre est collecté par une grue qui ne permet pas la collecte des autres déchets.

De ce fait, les employés communaux sont contraints de nettoyer les emplacements à leurs risques.



## FEUX EXTÉRIEURS : Vigilance renforcée pour les feux de forêt

La préfecture rappelle que **TOUS les feux de plein air sont strictement interdits dans le département, quelle que soit leur nature** (en application de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air).

Ainsi, le **brûlage des déchets verts ménagers est INTERDIT sur l'ensemble du territoire de la Charente durant toute l'année** (les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussailllements, etc., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'administrations, sont considérés comme des déchets ménagers).

**Cas particuliers :** déchets verts parasités ou malades, déchets verts refusés en déchetterie, uniquement sur autorisation exceptionnelle de brûlage.

**Sanctions possibles :** en cas de non respect des dispositions du règlement sanitaire départemental (brûlage de déchets verts ménagers), le contrevenant s'expose à une amende de 3<sup>ème</sup> classe pouvant s'élever à **450 € maximum**.

## DÉCHETS VERTS :

Les déchetteries du Grand Angoulême sont à votre disposition, ainsi qu'une aire de **stockage de végétaux à Roulet**, chemin de la lagune, pour laquelle vous pouvez obtenir tout renseignement sur son fonctionnement en mairie au **05 45 66 30 08**. Il est essentiel de respecter les consignes d'utilisation qui vous seront données pour une gestion optimum (dépôts en suivant et non disparates sur la plateforme).

Le broyage est assuré régulièrement par le service déchets GA ; vous pouvez récupérer gratuitement le broyat pour votre usage personnel en couvre-sol au pied de plantations, dans des rocailles, dans les jardins...







## ■ Boîte aux lettres : y a-t-il des règles à respecter ?

Que vous veniez d'acheter un bien immobilier ou que vous soyez propriétaire depuis déjà quelque temps, sachez qu'il existe une réglementation précise relative aux boîtes aux lettres : emplacement, homologation, dimensions spécifiques...

**Les dimensions standard obligatoires** : si vous êtes propriétaire de votre habitation ou que vous mettez votre bien en location, un certain nombre de règles relatives à la boîte aux lettres sont de mise. Selon les **normes AFNOR du 17 juillet 1979**, votre boîte aux lettres doit respecter les dimensions suivantes :

Au minimum 26 cm de large, 26 centimètres de haut et 34 centimètres de profondeur.

La fente de la boîte aux lettres doit correspondre elle aussi à des dimensions réglementaires : elle doit mesurer au moins 3 centimètres de haut sur 22 centimètres de large. Ces dimensions minimales permettront au courrier d'être inséré sans peine par le facteur ou les autres coursiers. Le porte-nom de votre boîte aux lettres doit, quant à lui, mesurer au maximum 100 millimètres de long sur 24 millimètres de haut.

### L'homologation de la boîte aux lettres

**Vous devez également opter pour une boîte aux lettres homologuée aux normes NF D27-404 et NF D27-405.**

Celles-ci assurent un niveau de sécurité garanti pour votre boîte aux lettres. La serrure devra par ailleurs être **agrée par la Poste** : il faudra choisir une serrure PTT. Les clés correspondantes, souvent appelées clés passe-partout de boîte aux lettres ou clés du facteur, permettent d'ouvrir toutes les boîtes aux lettres. Ainsi, le facteur peut y placer des colis ou autre enveloppe de taille A4 trop grande pour entrer dans la fente. Ceci vous permet aussi de profiter du service d'expédition et de retour de colis directement dans votre boîte aux lettres.

### La réglementation pour la pose de boîte aux lettres

Au-delà de la boîte aux lettres en elle-même, il conviendra de respecter quelques obligations et recommandations concernant sa pose.

Qu'elle soit **fixée sur un mur ou sur un poteau en métal**, la face inférieure de votre boîte aux lettres devra au minimum être située à 1 mètre du sol quand la face supérieure sera située à 1,50 mètre au plus. Selon les recommandations de la Poste, cette hauteur ne devrait **pas aller au-delà de 1,50 mètre**. Elle devrait aussi être fixée entre 0,90 et 1,30 mètre de hauteur si l'occupant de la maison est en fauteuil roulant. De manière générale, lors de la fixation de votre boîte aux lettres, gardez à l'esprit que le facteur ou tout autre coursier devra pouvoir **y accéder simplement**, qu'il se déplace en vélo, en scooter ou en voiture. Ainsi, placez-la **en bordure de voie**, si possible dans une zone éclairée. Veillez à ce que rien ne gêne le passage devant votre boîte aux lettres : pas de branches, pas de grillage...

**Pensez aussi à afficher votre nom et votre prénom de façon très lisible sur la boîte, pour faciliter le travail des préposés au courrier et aux livreurs et éviter les erreurs de distribution.** Aucune réglementation n'oblige à utiliser une certaine taille de caractères ou une couleur en particulier : vous pouvez donc réaliser une étiquette de boîte aux lettres originale, pourvu qu'elle soit clairement lisible.

## ■ L'entretien des trottoirs devant chez-soi

**Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.**

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.

L'entretien courant consiste en : débarrasser les trottoirs de tout ce qui nuit à leur propreté et leur salubrité par le désherbage, le balayage des feuilles et autres détritiques, en hiver le nettoyage de la neige et du verglas quand c'est le cas, la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois (à savoir que le périmètre d'entretien des trottoirs va jusqu'au caniveau)



### Responsabilité et risques encourus en cas d'incident

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs devant chez-soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides sur un trottoir, de neige, ou de verglas, les risques de chutes sont élevés pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci **peut engager des poursuites à votre encontre** si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.

**A NOTER** : La loi interdit déjà **depuis 2017** l'utilisation de **produits phytosanitaires** chimiques (herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, etc.) **par les collectivités** pour entretenir les espaces verts et la voirie. Même **interdiction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les particuliers** et jardiniers amateurs qui ne peuvent utiliser que des produits d'origine naturelle.

Sans parler des feuilles mortes durant l'automne, **les collectivités territoriales ne peuvent donc plus utiliser depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 des produits phytosanitaires pour prévenir et éliminer toutes les mauvaises herbes situées sur le domaine public routier et ses accessoires (trottoirs)**. Cela donne donc lieu à des problèmes de propreté (visuelle essentiellement) et parfois de sécurité.

## ■ Destruction des nids de frelons asiatiques

A l'unanimité, le Conseil Municipal du 6 juillet 2021 maintient pour l'année 2021 la participation financière de la commune relative au dispositif portant sur la lutte contre la prolifération du frelon asiatique, pour un montant de 50 % du prix de revient dans la limite d'une dépense totale de 150 €, pour une période du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre.





# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ■ Transfert du bureau de Poste

Avec le transfert du bureau de poste le 30 juin dernier et la création d'un point de services «La Poste Relais» au bureau de tabac/presse de Loïc Quinion (photos du passage de témoin), les habitants n'ont cessé de manifester leur sympathie à Delphine Anicet après 22 ans passés derrière le guichet au cours desquels des liens très profonds d'amitié s'étaient formés autant avec les administrés qu'avec les commerçants, les élus, les personnels communaux, les vacanciers et gens de passage notamment les camping-caristes.

La municipalité a tenu elle aussi à exprimer sa reconnaissance à notre postière par une visite surprise durant laquelle un bouquet de fleurs lui a été remis pour témoigner des excellentes relations établies au fil des années.



**MERCI beaucoup Delphine pour ton professionnalisme, ta disponibilité et ta courtoisie.**

## LA POSTE RELAIS : Tabac/Presse/FDJ (19, rue Nationale 16440 Roulet Saint-Estèphe) :

Les habitants de la commune et communes à proximité peuvent avoir accès à l'essentiel des services de La Poste sur une plage horaire très élargie :

- de 6h30 à 19h30 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h30 le samedi.

**Toutes les opérations postales courantes pourront y être effectuées :** dépôt des courriers simples ou recommandés, retrait des colis et lettres en instance, vente d'enveloppes et emballages (achat des Prêt-à-Poster, emballages Colissimo), produits philatéliques (timbres, carnets), affranchissement des lettres et colis, offres de réexpédition et retrait d'espèces (200 € maximum).



Et tous les services bancaires (la Banque Postale) à la Poste la plus proche de La Couronne, 26 rue de la Libération 16440 LA COURONNE  
Heures ouverture :

Lundi-Vendredi 8h30-12h et 14h-17h30 / Samedi : 8h30-12h.

## ■ Opération «Nettoyons la nature 2021»



L'opération «Nettoyons la Nature» initiée par les Ets E. Leclerc sur le plan national et à laquelle la commune de Roulet Saint-Estèphe s'associe une fois encore cette année, aura lieu à Roulet le **samedi 25 septembre 2021, de 8h00 à 12h00. Rendez-vous dès 8h00 à la Maison pour Tous** (derrière l'église de Roulet) pour distribution des kits de nettoyage, répartition des secteurs et formation des équipes. Retour vers 11h30 pour l'évaluation de la récolte et un pot convivial sera offert à tous.

L'an passé les conditions météo avaient découragé beaucoup de potentiels participants, mais la collecte avait été néanmoins conséquente (250 kg de déchets divers).

L'image de la commune n'est pas seulement affaire de fleurissement, mais dépend aussi de la propreté des bords de routes qui est du ressort du Département pour les voies départementales (des campagnes de nettoyage sont régulièrement menées) et de la commune pour les voies communales et rurales. Trop de déchets sont jetés des voitures ou des camions dans les fossés ou sur le domaine public, par des personnes irrespectueuses de l'environnement et de la qualité de vie, au mépris des multiples dangers qu'ils représentent pour autrui et les générations futures.

**Définition de l'incivilité : Manque de civilité, oubli des convenances, du savoir-vivre. L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.**

Cette année étant encore marquée par la crise sanitaire du COVID-19, les gestes barrières devront être respectés lors de la manifestation (distribution de masques, gants et gel hydroalcoolique).

**Nous nous réservons le droit d'annuler l'opération «Nettoyons la Nature 2021» si les conditions sanitaires nous y obligent.**

Que tous les participants en soient par avance une nouvelle fois remerciés pour leur action et leur civisme.





# FIBRE OPTIQUE ET ÉLIGIBILITÉ



## Information sur l'ouverture commerciale de la fibre optique sur notre commune

### Roulet-St-Estèphe et Mouthiers-sur-Boème (Plaque RO 01)

Les travaux pour la construction du réseau de fibre optique sur une partie de notre commune ont été achevés (2<sup>ème</sup> secteur : zone sud-ouest Saint-Estèphe).

La recette entre le constructeur Axione, l'exploitant du réseau La Fibre Nouvelle Aquitaine et Charente-Numérique vient d'avoir lieu et a été un succès, l'objectif étant d'écarter toute malfaçon lors de la construction et de livrer un réseau viable et pérenne.

Aussi, à partir de ce jour, les habitations des particuliers et les locaux des entreprises faisant partie de cette zone seront éligibles à la fibre optique **d'ici 1 à 3 mois**, le temps d'activer le réseau et que les opérateurs commerciaux (Fournisseurs d'Accès Internet - FAI) viennent y proposer leurs offres.

**Vous trouverez une cartographie de la zone concernée ci-dessous** entourée d'un trait bleu, avec une symbologie sur les bâtiments (carré vert = prise construite – Étoile bleue = prise qui est bloquée actuellement (PB de poteau ENEDIS ou Orange, travaux reportés pour une cause diverse) et qui sera livrée dans un délai variable suivant les causes de blocages (4 mois à 1 an).

**Afin de vérifier l'éligibilité précise d'un bâtiment, les administrés, peuvent consulter le site internet suivant :**

<https://nathd.fr/eligibilite/>

Lorsque les pastilles sont rouges, le bâtiment n'est pas encore éligible à la fibre optique, lorsqu'elles sont vertes, au contraire les administrés seront en mesure de souscrire à un abonnement fibre optique auprès de l'opérateur de leur choix. Elles «passeront» donc à vert dans 1 à 3 mois.

S'il «manque» des pastilles, il faudra que les personnes concernées demandent à NATHD une «densification» (demande à faire au **0 806 806 006**).

**Pour toute question relative à l'éligibilité :** Exploitant du réseau (NATHD – [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)) Numéro vert suivant : **0 806 806 006**.

A noter qu'il est possible que tous les opérateurs ne soient pas immédiatement raccordés au réseau Fibre de Charente Numérique (ils le seront tous sous 3 à 9 mois) et qu'ainsi, bien que pastille verte sur le site NATHD, le fournisseur d'accès indique que la prise n'est pas encore éligible pour lui alors qu'elle est éligible chez ses concurrents : charge à chacun de prendre un abonnement auprès d'un FAI d'ores et déjà éligible ou d'attendre que «son» FAI soit raccordé.

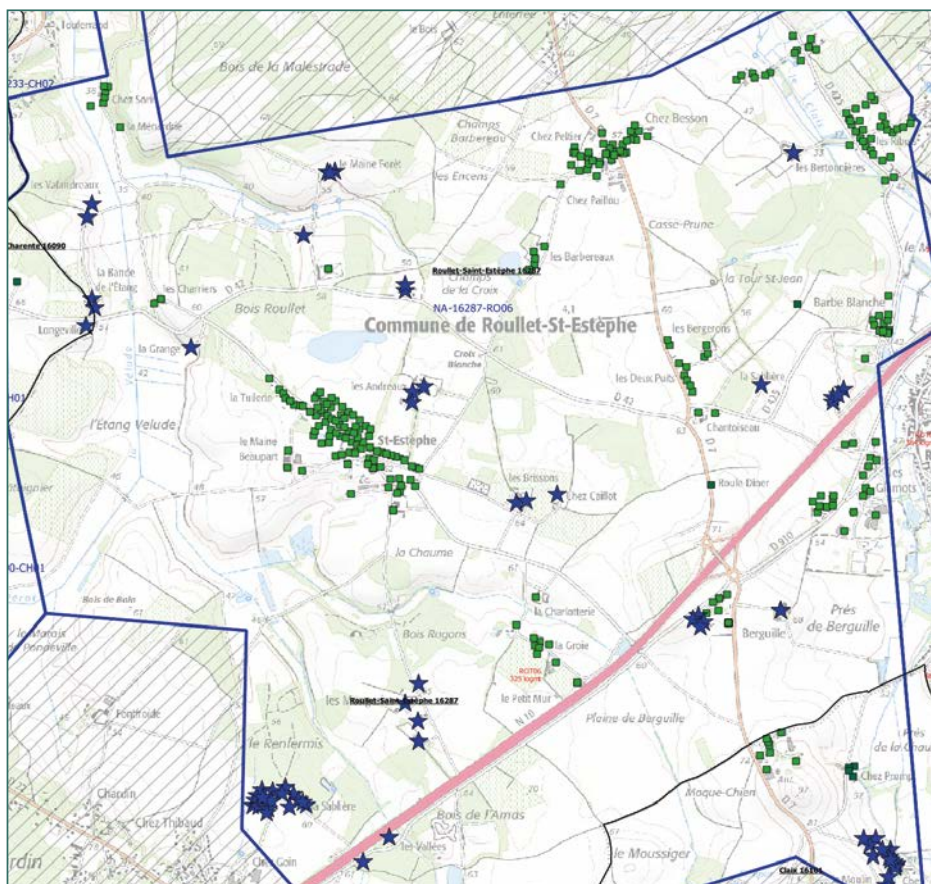
**Les pièces suivantes à destination des usagers sont consultables en mairie :**

- une fiche pratique concernant l'adduction pour le passage de la fibre optique pour les maisons individuelles

- une fiche pratique concernant le raccordement final à la fibre optique
- Une fiche qui reprend le déroulé des actions pour pouvoir bénéficier de la fibre

**Une partie de ces documents et d'autres informations sur la commercialisation de la fibre optique sont disponibles sur le site :**

[www.nathd.fr](http://www.nathd.fr).



NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST

# LA FIBRE CHEZ VOUS

INTERNET | TÉLÉPHONE | TV-VIDEO

Avez-vous accès à la fibre optique ?  
Auprès de quels opérateurs vous abonner à la fibre ?  
Comment la fibre est installée chez vous ?...

Renseignez-vous : [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

0 806 806 006 Service gratuit + prix appel

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Un réseau public financé par vos collectivités avec le soutien de



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## ELECTIONS DEPARTEMENTALES : RAPPEL DES RÉSULTATS

Le second tour des élections départementales 2021 a eu lieu le dimanche 27 juin 2021 en Charente.

A l'issue du second tour, c'est le parti Union à gauche qui est arrivé en tête en Charente et remporte 10 sièges.

Le parti Divers centre a pris la deuxième position lors de ce scrutin et se voit attribuer 8 sièges.

Binômes de candidats	% voix	Elus
Union à gauche	19,07%	10
Divers centre	26,10%	8
Divers gauche	13,78%	4
Divers droite	11,73%	4
Parti Socialiste	6,57%	4
Union au centre et à droite	6,56%	2
Union à gauche avec des écologistes	6,54%	2
La République en Marche	3,37%	2
Les Républicains	2,66%	2

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT du Conseil Départemental : 20 voix contre 18.



Sans surprise, **Philippe Bouty** a été élu président du Conseil départemental de la Charente à 20 voix contre 18 pour **Jérôme Sourisseau**, l'ex-président qui avait présenté sa candidature pour la forme.

Les onze vice-présidents ont été nommés, dans l'ordre : **Jean-François Dauré, Nelly Vergez, Fabrice Point, Maryline Vinet, Thibaut Simonin, Fabienne Godichaud, Michel Buisson, Marie Pragout, Patrick Mardikian, Célia Hélicon et Patrick Gallès.**

Le conseil départemental de la Charente est l'assemblée délibérante du Département. Elle est composée de 38 conseillers à parité égale (19 femmes et 19 hommes). Elle représente l'organe délibératif du département. Elle se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner et décider des actions à engager en faveur de la Charente et des charentais.



## Canton de Boëme-Échelle - Résultats 2<sup>ème</sup> TOUR

Binômes de candidats	% Voix Canton	Statut
<b>M. CARTERET Michel et M<sup>me</sup> HELION Célia</b> <i>Union à Gauche</i>	<b>56,17 %</b>	<b>ELUS</b>
M <sup>me</sup> ANDRIEUX Annick et M. PEREZ Dominique <i>Divers Centre</i>	43,83 %	



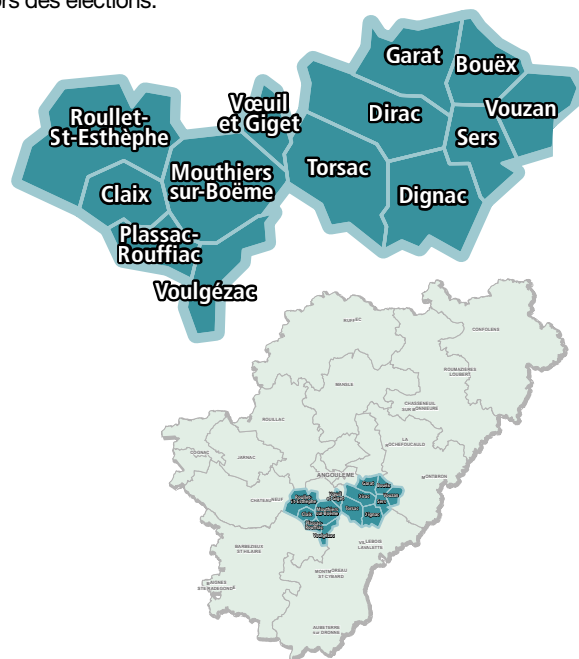
## Participation au scrutin

	Boëme-Echelle
Taux de participation	33,45%
Taux d'abstention	66,55%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	4,51%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	2,51%
<b>Nombre de votants : 4 745</b>	

Deux élus municipaux de Roulet Saint-Estèphe se présentaient, chacun sur une liste opposée, Mme **Célia Hélicon** en tant que candidate titulaire et M. **Bruno Chabot** en tant que candidat suppléant.

Le canton de Boëme-Échelle est une circonscription électorale française du département de la Charente créée par le décret du 20 février 2014 et entrée en vigueur lors des élections départementales de 2015. Il est composé des communes de **Bouëx, Claix, Dignac, Dirac, Garat, Mouthiers sur Boëme, Plassac-Rouffiac, Roulet-Saint-Estèphe, Sers, Torsac, Voeuil et Giget, Voulgézac, Vouzan.**

Roulet-Saint-Estèphe est le chef-lieu de canton et bureau centralisateur lors des élections.



La Municipalité remercie toutes les personnes qui se sont portées volontaires comme assesseurs lors des 2 tours d'élections (vérification des identités, renseignements aux électeurs, tenue des bureaux de vote) et ainsi permettre leur bon déroulement.



## Et si on continuait à passer au verre ?

**I l reste encore dans notre poubelle noire l'équivalent de 7 kg d'emballages en verre par an et par Charentais qui pourraient être triés et valorisés mais qui partent en centre d'enfouissement.**

A l'échelle de la Charente, ceci équivaut à près de 2 450 tonnes par an de verre qui ne sont pas collectés. Au-delà de l'impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues, ces déchets non triés représentent un surcoût financier de 300 000 € chaque année pour la collectivité qui paie des taxes importantes sur les déchets enfouis. Une somme qui impacte directement les impôts locaux et qui pourrait être facilement économisée.

**D'autant que le verre se recycle à 100% et à l'infini !** Recycler le verre est donc un geste simple et efficace qui permet de préserver l'environnement : moins de ressources naturelles à prélever, des économies d'énergie et donc une diminution des émissions polluantes liées

à la consommation d'énergie. **1 tonne de verre recyclée permet de fabriquer 2 200 bouteilles de 75 cl.**

**Que peut-on mettre dans le conteneur à verre ?** Pour être recyclés, tous les emballages en verre doivent être déposés dans la borne à verre. Ceci concerne les bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre vides, inutilisés de les laver. Attention de bien enlever les bouchons et les couvercles ! Lorsqu'ils sont en métal, vous pouvez les mettre dans les sacs jaunes. Les bouchons en liège peuvent être déposés en déchèterie.

**Attention aux faux-amis !** En revanche, les autres types de verre, même transparents, ne doivent pas être déposés dans la borne à verre. Surtout pas de : porcelaine, faïence, grès, carrelage, pare-brise, écrans ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselles en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent ou coloré, pots de fleurs, vitrocéramique...

Ces types de verre n'ont pas la même composition, et donc pas les mêmes caractéristiques de recyclage. Leur température de fusion est différente de celle du verre d'emballage. Leur présence lors du recyclage altère donc la qualité du verre recyclé. Amenez-les en déchèterie !

**Veillez à ne rien déposer au pied des conteneurs !** Au delà de l'incivilité qui est amendable, le verre est collecté par une grue qui ne permet pas la collecte des autres déchets. De ce fait, les communes sont contraintes de nettoyer les emplacements.

**1 600 bornes à verre sont implantées en Charente, soit au moins 1 borne par commune et pour 209 habitants.**

**Pour connaître la borne à verre la plus proche de votre domicile, rendez-vous sur le site internet de [www.pluspropremaillage.fr](http://www.pluspropremaillage.fr), dans la rubrique «Où déposer mon verre» sur la page d'accueil, puis entrez votre adresse.**

## Les emballages en verre se recyclent à l'infini



Plus d'infos sur [www.pluspropremaillage.fr](http://www.pluspropremaillage.fr) (n° vert 0 800 77 99 20) ou [Facebook.com/pluspropremaillage16](https://www.facebook.com/pluspropremaillage16)

## Attention aux indésirables dans les sacs jaunes !

**C**artons de déménagement, de livraison, câbles électriques, bâches en plastique... Tous ces déchets, trouvés dans les sacs jaunes, posent problème en centre de tri !

• Les cartons se recyclent, mais compte tenu de leur taille, **les gros cartons doivent être apportés en déchèterie** dans la benne carton. Dans les sacs jaunes

doivent être mis exclusivement : les cartonnets d'emballage des yaourts, des plats préparés..., les petits cartons d'emballage type paquet de céréales, de pâtes... ou encore les paquets de lessive...

• **Les câbles électriques usagés** ne peuvent être recyclés en centre de tri et engendrent des pannes techniques sur les chaînes de tri. Apportez-les en déchèterie.

Une filière spéciale permet de les valoriser en les recyclant. La gaine plastique sera séparée des éléments métalliques (plomb, étain, aluminium, fer, zinc...) et chacun des matériaux pourra ainsi être réutilisé.

• **Quant aux bâches en plastique**, qu'elles soient vertes, blanches, ou bleues, elles sont à déposer en déchèterie exclusivement !

**Pour rappel, seuls les emballages et les papiers vont dans le sac jaune !**

**Un doute concernant le tri de vos déchets ?** Rendez-vous sur [www.pluspropremaillage.fr](http://www.pluspropremaillage.fr) / Rubrique «Trier» ou consultez le guide du tri en téléchargement.



Plus d'infos sur [www.pluspropremaillage.fr](http://www.pluspropremaillage.fr) (n° vert 0 800 77 99 20) ou [www.calitom.com](http://www.calitom.com) (n° vert 0 800 500 429)

## CALITOM / APPEL À CANDIDATURE CONCOURS

### «J'AGIS POUR RÉDUIRE» #2



## Vous avez une action en faveur de l'environnement.

**Le Comité -20% de déchets en Charente organise du 8 juillet 2021 au 30 septembre 2021, la seconde édition du concours «J'agis pour réduire».**

**À LA CLÉ : une enveloppe de 10 000 € partagée en 4 catégories et une valorisation départementale de votre entreprise, auprès du réseau des collectivités.**

Pour qui ? Pour tous les professionnels charentais ou exerçant leur activité en Charente : entreprises artisanales, industrielles, de services, Start-up, micro-entreprises, TPE, PME, travailleurs indépendants, exploitations agricoles.

### Vous proposez une innovation autour de :

#### > L'ÉCOCONCEPTION

Matières premières innovantes, recyclables, optimisation des procédés de fabrication, etc.

#### > LA SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Nouvelles méthodes de partage de l'information, encourager la démarche zéro déchets, etc.

#### > LES USAGES DES EMBALLAGES ET L'ACHAT DURABLE

Solutions locales qui tendent vers le zéro déchets en entreprise, pour les clients, lors d'événements, etc.

#### > LE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX

Transformation, réparation, réutilisation, nouveaux débouchés pour les produits conçus et/ou pour les usages, etc.

Participez au concours «J'agis pour réduire» pour développer vos solutions !

**Dépôt des candidatures : jusqu'à 30 septembre 2021, 23h59, à : [jtriscos@calitom.com](mailto:jtriscos@calitom.com)**

Le Comité -20% encourage et soutient toutes les initiatives locales actuelles et futures pouvant démultiplier les actions de réduction des déchets sur le territoire. C'est pourquoi, il a été créé pour co-construire un programme d'actions sur l'ensemble du territoire labellisé : J'agis pour Réduire, une action départementale Calitom, GrandAngoulême et Grand Cognac.



# INFORMATIONS GÉNÉRALES



## FORUM DES AIDANTS EN CHARENTE !

**Vous prenez soin d'un proche qui a besoin de vous au quotidien ?  
Quelle que soit l'origine de sa perte d'autonomie, venez rencontrer les acteurs de l'accompagnement !**

**A vos agendas pour le Forum des Aidants en Charente !**

**Le 17 septembre 2021 de 10h à 17h,  
en hybride, ouvert à tout public**

**Le 18 septembre 2021 de 9h à 12h,  
exclusivement en visio-rencontres, sur la thématique  
des aidants en activité professionnelle**

Depuis plusieurs années, les acteurs de la dynamique qui soutient les aidants en Charente vous proposent un forum des aidants, permettant ainsi d'échanger, d'être informé et orienté.

Cette année, crise sanitaire oblige, nous innovons pour être au plus près de vous : le Forum des aidants devient hybride !

**Le 17 septembre**, pour accéder au Forum, rendez-vous sur un des dix sites répartis localement en Charente ou depuis chez vous, connectez-vous sur le site internet <http://www.dynamiqueaidants16.fr/>.

Sur les sites, vous serez accueillis par des professionnels et des bénévoles, pouvant vous informer et vous guider sur vos questionnements sur la thématique des aidants. Vous pourrez également participer à de nombreuses activités.

Ils répondront à toutes vos questions pour mieux vivre votre rôle d'aidant : Comment concilier mon rôle de proche aidant avec ma vie personnelle, familiale et/ou professionnelle ? Comment rechercher un répit ? Quelles démarches dois-je effectuer pour faciliter le soutien à domicile ?

Un accès vers les stands virtuels et la programmation vous sera également proposé, comme si vous étiez chez vous. Si besoin, nous vous accompagnerons dans la manipulation de l'outil informatique.

**Le 18 septembre matin**, le Forum sera sous un format virtuel exclusivement. Vous accéderez via le site internet :

<http://www.dynamiqueaidants16.fr/> aux stands de plusieurs acteurs, ainsi qu'à la programmation en lien avec la thématique de cette matinée : **les aidants en activité professionnelle**.

Alors venez nombreux, soit de chez vous, soit sur un site, vous êtes les bienvenus !

A très bientôt ! La Dynamique qui soutient les aidants en Charente

### Contact presse :

Christelle DESIX – Plateforme Territoriale d'Appui 16 - 06 24 08 78 66  
Emmanuelle MERVILLE – Plateforme des aidants Sud et Ouest Charente – 06 43 00 90 56  
Emilie RAYNAUD - Plateforme des aidants Centre Nord et Est Charente – 06.02.11.45.78  
Ludovic BLANC – Chargé de mission UNA Charente Vienne – 06 81 46 23 58

### Les sites répartis sur la Charente :

- **Barbezieux-Saint-Hilaire** : Le Lycée Professionnel Agricole Félix Gaillard
- **Châteauneuf-sur-Charente** : L'association AILAN
- **Cognac** : le Centre des Congrès la Salamandre
- **Confolens** : le Centre socio-culturel du Confolentais
- **Gond-Pontouvre** : la Maison de L.E.A
- **Mansle** : le Centre social et culturel du Pays Manslois
- **Montbron** : le Garage
- **Montmoreau** : la Parenthèse
- **Terres de Haute Charente** : le Centre social culturel et sportif de Haute-Charente
- **Soyaux** : l'Espace socio-culturel Soëlys

**LE PASS SPORT**  
POUR LES ASSOCIATIONS

[1jeunesolution.gouv.fr](http://1jeunesolution.gouv.fr)

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021. Ce dispositif vient ainsi soutenir les associations sportives en sortie de crise sanitaire.

**Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros** par enfant pour financer tout ou une partie de son inscription dans une association sportive. Cette aide versée directement au club en contrepartie d'une réduction immédiate accordée à un jeune qui vient s'inscrire dans l'association. Toutes les associations et structures sportives affiliées à une fédération agréée par le ministère chargé des Sports sont automatiquement partenaires du dispositif Pass'Sport, concernant les structures sportives agréées non affiliées à une fédération sportive et qui œuvrent dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, la déclaration se fera en ligne à partir de début juillet via une plateforme dédiée Pass'Sport <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Il suffira à l'association de suivre la procédure décrite dans la notice «Je me réfère», accessible sur le site [www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport). Pour plus de renseignement:

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport>

**PRESENCE VERTE CHARENTE**  
SERVICES À LA PERSONNE

LIVRAISON À DOMICILE  
PRODUITS FERMICERS  
PORTAGE DE REPAS  
un crédit bénéficiez d'impôt  
BRICOLAGE  
JARDINAGE

05 45 97 81 30

Ensemble, améliorons votre quotidien !  
[www.presencevertecharente.fr](http://www.presencevertecharente.fr)

Portage des repas : le CCAS participe à hauteur de 1€/repas midi /jour/personne.  
Renseignements au : 05 45 66 67 63



## La commune améliore, sécurise et rénove...

### BUSAGE CLAIX CLUB CANIN

Reprise des eaux pluviales rue du Canal et busage vers le Claix.



### REPROFILAGE LE CLAIX

Reprofilage et recalibrage du Claix aux endroits dégradés (reprise des berges)



### RÉFECTION MURETS TOILETTES BOULODROME

Travaux de maçonnerie, reprise des chapeaux de murets.



### EAUX PLUVIALES IMPASSE DES BUIS

Travaux de canalisation des eaux pluviales.



### VOIRIE RUE DU PATIS

Réfection de la voirie.



### VOIRIE ROUTE DE CHAMPGOUMEAU

Réfection de la voirie.





# ENTRETIEN & TRAVAUX

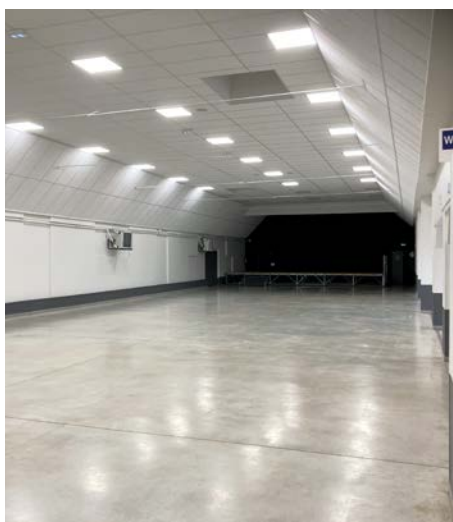
## AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ ROUTE DE NERSAC

Réalisé de concert avec la commune de La Couronne (fin prévisionnelle des travaux : 31 août 2021).



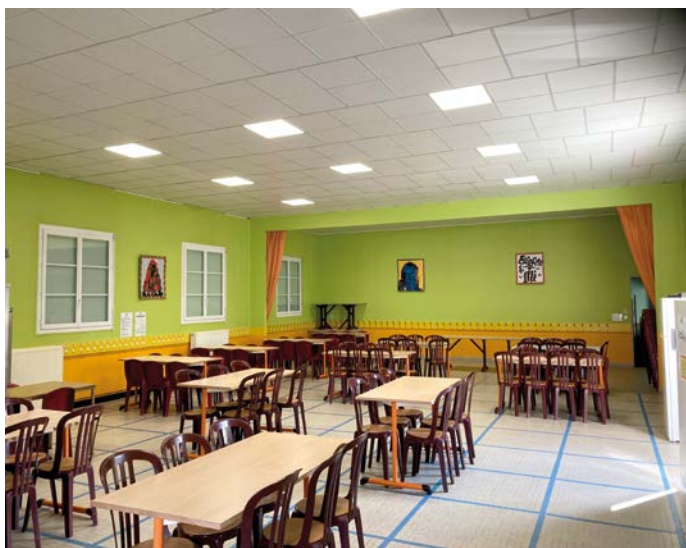
## SALLE DES FÊTES DE ROULLET

Travaux intérieurs terminés et modernisation des cuisines.



## CANTINE DE SAINT-ESTÈPHE

Isolation phonique et mise en place d'un éclairage Led.





# SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

**NOUVEAU à ROULLET :**

## **OUVERTURE d'un ATELIER CUIR BEAUCEANT**

L'association BEAUCEANT,  
basée à Jazennes près de Pons (17)  
a 18 ans d'existence.

L'animation cuir a été créée en juin 2017,  
après diverses animations  
«reconstitutions historiques».

Eddy Leclercq, membre de l'association  
et autodidacte, a appris le travail du cuir via  
les tutos et auprès de professionnels ;  
il a ouvert son atelier à Roulet depuis peu :  
réparations, créations, achats à l'atelier  
et sur commandes, visites possibles  
pour le plaisir des yeux et conseils.

Tout contact, renseignements  
et commandes sur :

**Facebook «Eddie Leclercq»**

ou au **06 83 05 25 92**

2, rue Nationale 16440 Roulet-Saint-Estèphe



Le magasin Morgaëlla est ouvert depuis le 18 Mars 2015. Nous avons déménagé à Roulet en Charente, nous offrons une large gamme de chambres fabriquées en France ! Le nom «Morgaëlla» a été créé grâce à l'union des 2 prénoms des 2 nièces du gérant de la boutique Morgaëlla (Morgane et Raffaëlla).

Site 100% français conçu par Elise Chabernaud (Concept Elise) : vous trouverez sur notre site ou en magasin tout ce qu'il vous faut pour l'univers de bébé et de vos enfants jusqu'à 10 ans : Chambre bébé, chambres juniors, textiles de chambre... Nos chambres sont fabriquées en France, elles comportent toutes les normes de sécurité pour votre bébé ou enfant.

**Nous vendons de la chambre bébé à la chambre enfant et ado, des lits pour bébé, des lits enfants, des lits superposés ou lits mezzanine.** Morgaëlla est spécialisé dans la vente de mobilier écologique pour bébé et enfant. Elles respectent également l'environnement qui est aujourd'hui l'une de nos premières préoccupations.

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au **05 45 69 73 30**. Vous pouvez également nous joindre par mail : **contact@morgaëlla.com**

Notre adresse : Morgaëlla, 2 les Combes à Guillot - 16440 Roulet.  
Vous pouvez aussi venir retirer vos commandes de votre chambre bébé ou enfant, directement depuis notre showroom.



## **Le Marché**



**Le marché de Roulet**, bi-hebdomadaire, vit et vivra grâce à ses clients dont la fidélité en assurera la pérennité. Les commerçants, malgré des périodes difficiles, sont restés présents et vous assurent des produits de qualité tout au long de l'année, au plus juste prix. Qu'ils en soient remerciés.

Des animations sont ponctuellement proposées pour redynamiser celui-ci, notamment au moment des fêtes. Ce sera encore le cas durant ce 2<sup>ème</sup> semestre. Un **rôtisseur** (poulets - frites) viendra étoffer le marché courant septembre et ainsi élargir la palette de choix pour le bonheur des gourmands.

**RESTEZ FIDÈLES à votre marché pour que vive celui-ci.**





# BIBLIOTHÈQUE

## Rétrospective

Déjà plus de 5 ans d'existence pour la bibliothèque qui est un lieu permettant d'assouvir notre passion pour la lecture, mais aussi un lieu de rencontres, d'échanges, de découvertes.

C'est aussi un **réseau «Papillon Lecture»** qui regroupe les bibliothèques de Mouthiers, Claix, Voeuil-et-Giget, Sireuil, Trois-Palis et Rouillet-Saint-Estèphe. Réseau qui intègre également les bibliothèques du Grand-Angoulême.

Ce réseau permet de mettre en commun le fonds de lecture de l'ensemble des bibliothèques, et de faire circuler les livres. Ainsi en réservant un livre sur le site : [www.papillon-lecture.fr](http://www.papillon-lecture.fr), quelle que soit la localisation de celui-ci vous le récupérez à Rouillet-Saint-Estèphe.

C'est aussi pour tous les lecteurs inscrits la possibilité de créer un compte SESAME ([www.sesame.lacharente.fr](http://www.sesame.lacharente.fr)) qui est une bibliothèque de ressources numériques, ce qui permet de voir des films, d'emprunter des livres numériques, d'écouter de la musique, de visionner des concerts, des reportages, de suivre des formations...

## Quelques chiffres

Nombre de lecteurs inscrits sur le Réseau 1740, dont 262 à Rouillet-Saint-Estèphe. 32 535 livres au total dont 3 893 à Rouillet Saint Estèphe.

Mais votre bibliothèque ne pourrait exister sans l'aide de la Municipalité et sans le travail de l'ensemble des bénévoles qui oeuvrent pour son bon fonctionnement.



Alors si vous n'êtes pas inscrit, venez le faire c'est totalement gratuit.

Après toutes ces complications sanitaires nous espérons très vite reprendre nos activités. Ainsi nous vous invitons à venir au «**Salon du Livre et des créateurs**» qui aura lieu le **samedi 6 novembre** de 10h à 18h à la salle des fêtes de Rouillet-Saint-Estèphe.

Vous pourrez y rencontrer un certain nombre d'auteurs locaux qui dédicaceront leurs livres mais aussi des créateurs.



# ASSOCIATIONS

## ACDL-MJC ROULLET

Notre Assemblée Générale de ce début d'Avril 2021 a vu naître un nouveau Conseil d'Administration confiant de pouvoir faire face à la crise sanitaire la plus importante de ces derniers temps et de confier au bureau en place toutes les mesures et le travail fait en amont depuis un an pour que l'association puisse être au plus prêt de ses adhérents, des bénévoles mais aussi de ses animateurs avec qui elle partage toute son activité.

Même si nous n'avons été que partenaire, et ce, à la demande de la commune, nous avons pu être présents à la Fête de la Musique le 19 Juin dernier dans des conditions un peu particulières avec nos animateurs de musique lors du concert donné par le groupe KORTES mais aussi au Festival Soirs Bleus à St-Estèphe le 08 Juillet auquel nous avons pu participer grâce à notre stand et à la buvette que les festivaliers ont désormais pu apprécier.

Nous aurions aimé faire une pause avec ce virus mais voilà une rentrée qui s'annonce d'autant plus difficile de part la mise en place du pass sanitaire qui sera dorénavant d'actualité pour le bon fonctionnement de nos activités. Nous espérons tous que suite à notre **Journée Portes Ouvertes du Samedi 28 Août** nos futurs adhérents et bénévoles sauront nous faire confiance pour leur et notre



avenir dans des jours meilleurs et de réfléchir à ce que cette nouvelle ère puisse nous amener en matière de liberté et de bien vivre.

Cela étant, nous espérons organiser le 17 Octobre prochain un après-midi théâtral autour de Molière ouvert à tous les publics jeunes et moins jeunes avec la Cie Lune d' AILES que nous avons choisi dans un esprit de pouvoir faire revivre la culture de proximité loin de ce que nous pourrions appeler le business culturel de l'avant crise.



Je vous invite donc tous à venir nous rejoindre dans nos activités que nous proposons et dont la **plaquette de la saison 2021-2022 est à votre disposition sur notre site internet [www.acdlrouillet.fr](http://www.acdlrouillet.fr)** ainsi que toutes les informations auxquelles vous souhaiteriez aborder pour devenir bénévole de cette belle association.

Vous souhaitant une bonne rentrée,

Le Président, **Frédéric FAVIER**

PS : Notre **prochaine Assemblée Générale se tiendra le Samedi 27 Novembre** et tous les membres de votre association seront heureux de vous y accueillir.

Les membres de l'atelier mémoire locale animé par Isabelle Kurek vont présenter un recueil de témoignages «L'histoire de notre passé, Rouillet-Saint-Estèphe...» le 28 août 2021 après-midi, lors de la fête annuelle de l'ACDL.

Il retrace les événements de Rouillet-Saint-Estèphe des années 1914 à 1970. Les extraits de délibérations marquent le temps qui passe soulignant l'évolution des communes et la vie au quotidien. Des photos, des cartes postales, des retranscriptions de conversation, des extraits de lettres, des petits textes recopiés parcourent les époques passées.

Des anciens ont voulu évoqué leurs souvenirs, les guerres qui n'ont pas épargné leur territoire, leur famille et puis ceux de leur enfance et bien volontiers ceux de leur école, de leurs institutrices et maîtres d'école... Il est aussi un bel hommage aux hommes, aux femmes, à ces générations successives qui se côtoyaient dans la simplicité, la convivialité et le respect.

Bien plus que des témoignages, les rouillet-stéphanois désirent transmettre aux générations futures la manière dont ils vivaient à leur époque respective, «**En ces temps-là**»...





## LES AÎNÉS SE REVEILLEN

**M**algré la pandémie, les jours, les semaines, les mois s'écoulent à toute vitesse !!! Il semble que le temps soit venu de sortir de cette léthargie et d'essayer de reprendre les activités que nous avons délaissées depuis plus d'un an.

Déjà nous avons repris depuis plusieurs mois les réunions de pétanque du lundi : une bonne bouffée d'oxygène dans un paysage bien morose. Régulièrement, nous nous sommes retrouvés une trentaine pour nous affronter au boulo-drome et partager un moment de convivialité.

Les uns et les autres attendent avec impatience le plaisir de randonner le vendredi, de jouer aux cartes le jeudi et de se remettre en forme le mardi,

Voilà que c'est maintenant possible, évidemment en respectant les gestes barrières, les consignes sanitaires.

Nous vous donnons donc rendez-vous une semaine sur deux à partir du jeudi 26 août à 14h aux Glamots pour beloter, jouer au skipbo, au triomino ou au scrabble dans une ambiance sympathique et conviviale !



La semaine intermédiaire, à partir du 3 septembre les marcheurs pourront à nouveau se promener dans notre belle campagne charentaise pour savourer les paysages d'automne.

Et pour garder la forme et nous dérouiller, les cours de gymnastique auront lieu chaque mardi matin de 9h à 10h au gymnase des Glamots.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que tout se normalise et que bientôt nous puissions recommencer nos repas, nos sorties, nos diverses manifestations !

En attendant ces jours bénis, gardons le moral : après la pluie vient le beau temps ! A très bientôt la joie des retrouvailles !

## ROUE LIBRE CHARENTAISE

Une saison (entre parenthèses)...

**N**ous avons vécu une sale année 2020 avec la pandémie qui nous a beaucoup perturbé, voire plus... Nous fondions de gros espoirs sur 2021. Hélas, La Covid 19 sévit toujours et il a fallu s'adapter entre les confinements et maintenant les pass sanitaires. Nos cyclistes n'ont pas pu participer aux nombreuses randonnées inscrites au calendrier départemental UFOLEP : toutes ont été annulées. Malheureusement ce sera de même pour notre randonnée prévue le 5 septembre au départ du site des Glamots. Nous en sommes navrés.

Néanmoins, quelques courses cyclistes ont été organisées à partir de juillet. Luc Posteau a d'ailleurs glané une 5<sup>ème</sup> place. La famille Montgaud, père et fils se sont distingués sur les cyclosporives nationales. A La Périgordine, à Montignac Lascaux, Pierre termine à une brillante 5<sup>ème</sup> place. Il récidive à Ambert, sur Les Copains en terminant 7<sup>ème</sup> sous le déluge. Il clôturera en Haute Savoie pour La Chatel Chablis Léman Race en se classant 13<sup>ème</sup>, avec un plateau très relevé.

Nos cyclotouristes, quant à eux, se retrouvent deux fois par semaine pour des sorties de 70 à 85 km au départ de La Couronne ou de Nersac. Il y règne une joyeuse ambiance. Ils se sont même découvert un reporter photographe en la personne de Mimi (photo ci-jointe).

Nous souhaitons à tous une excellente fin de saison en espérant que la situation s'améliore enfin...





Reprise des cours  
Le 6 sept 2021

Faites-vous plaisir  
et révélez-vous !



2 séances  
d'essais  
GRATUITES

Lundi

Step Energy

avec Céline

Mercredi

Gym Tendance

avec Marion

De 18h30 à 19h30

Salle de sport des Glamots

ROULLET ST ÉSTÈPHE



So' Gym  
Roulet

RENSEIGNEMENTS

☎ 06 27 89 27 99

✉ sogymroulet@gmail.com



Rejoignez nous sur  
facebook



# ASSOCIATIONS

## TENNIS CLUB DE ROULLET

**M**algré, une année compliquée en termes de compétition **notre équipe féminine en +35 ans est championne départementale. Encore bravo les filles !**

La 11<sup>ème</sup> tournée de tennis organisée par Philippe Bouton s'est déroulée début juillet sur la côte maritime.

Cet évènement tant attendu par nos jeunes licenciés en a réuni 20 d'entre eux, âgés tous de 9 à 18 ans. Cette année l'édition 2021 a réuni 2 filles et 18 garçons.

Au programme, entraînement physique, relaxation, étirement, entraînement de tennis et surtout un grand nombre de tournois. Les six encadrants se sont déplacés avec les jeunes durant 15 jours dans les clubs de Saintes, Saint-Georges de Didonne, Saujon, La Palmyre, Rochefort, Vaux-sur-mer, Royan, Jonzac, La Tremblade et de Gémozac.

Au bilan, on retient 230 matchs disputés. Leurs entraîneurs Philippe Bouton et Arnaud Prost soulignent «leur motivation et leur engagement» malgré une année bien tronquée par la crise sanitaire. Les joueurs tiennent à remercier l'ensemble des encadrants ainsi que leurs entraîneurs.

Un remerciement tout particulier à **Philippe** qui fournit un travail remarquable en amont et pendant la tournée. Mille mercis à Jacqueline et Gérard Bouton qui s'occupent de l'entendance au camping. Comme diraient certains «ce sont nos grands-parents de cœur pendant 15 jours».

**À noter que nos portes ouvertes auront lieu au club :**

- le samedi 4 septembre de 9h à 16h
- le mercredi 8 septembre de 14h à 18h
- le samedi 11 septembre de 9h à 12h.

**Venez nombreux nous rencontrer.**



Anais, Eliane, Véronique, Erika, Pascale et Annie

## RSE PATRIMOINE

**JOURNÉE DU PATRIMOINE  
LE DIMANCHE 19 SEPTEMBRE**

● **9h30 - 12h : RANDONNÉE** avec la **VISITE** des Chaumes du Vignac et des Meulières de Claix avec la participation d'un guide conférencier du Service du Pays d'Art et d'Histoire de GrandAngoulême.

**Des surprises vous seront réservées durant la randonnée.**

● **12h - 13h : concert** avec un accordéoniste.

● **13h : pique-nique** tiré du sac,

**(100 personnes maximum) Participation 10€, gratuit pour les - de 12 ans.**

Inscription auprès d'Effervescentre :  
05 45 67 84 38

● **Départ 9h30** du parking du boulodrome de l'étang des Glamots.

**Possibilité de déposer le pique-nique au Club House avant le départ de la randonnée.**



## DONNEURS DE SANG

**C**ollecte de sang généreuse lundi 31 mai à la salle des fêtes de Roulet. Avec le beau temps, l'esprit était à la solidarité puisque 82 donateurs ont poussé la porte de l'établissement pour faire un geste qui sauve, 79 poches de sang ont été prélevées.

Collecte porteuse d'espoir avec deux nouveaux donateurs venus apporter leur pierre à l'édifice. Des résultats qui satisfont le président de l'amicale, le docteur Bernard Bouchère et la présidente régionale, Colette Le Pape.

Trois animateurs d'Effervescentre, Jézabel Bailargeau, Antoine Barritaux et Tanguy Munier, viennent pour la troisième fois, entraînant avec eux Clément un grand ado majeur du secteur jeune ainsi que Luc, un ami de Mouthiers.

«**Nous espérons fédérer d'autres ados majeurs pour les prochaines collectes**» se réjouit Jézabel. Il faut dire que les collectes de sang de l'Amicale Roulet Saint-Estèphe/Claix dégagent de la convivialité, ceci grâce à une équipe de bénévoles toujours présente qui sait se mettre au service des donateurs de sang.



### **DON DU SANG : l'EFS lance un appel d'urgence à la mobilisation**

**En raison des réserves de sang trop faibles, l'Établissement français du sang (EFS) lance un appel d'urgence à la mobilisation et vous invite à donner votre sang afin de sauver des vies et contribuer à soigner de nombreux malades.**

La mobilisation des donateurs est essentielle chaque jour pour répondre aux besoins des malades qui restent permanents tout au long de l'année. En effet, les dons de sang doivent être réguliers et constants car la durée de vie des produits sanguins est limitée (7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges). 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour soigner 1 000 000 de malades par an. Les réserves de sang étant trop basses, l'EFS lance un appel d'urgence à la mobilisation pour reconstituer un bon niveau de stock au cours de cette période sensible.

### **Qui peut donner son sang ?**

**En règle générale, pour donner son sang, il faut :**

- être majeur et avoir entre 18 et 70 ans ;
- être en bonne santé et peser au minimum 50 kg.

Après 60 ans, le don est nécessairement soumis à l'autorisation du médecin responsable du prélèvement. Il existe néanmoins un certain nombre de contre-indications liées à la situation de la personne souhaitant donner son sang (état de santé, antécédents familiaux, pratiques personnelles, séjours à l'étranger, pratiques sexuelles...).

Un test d'éligibilité vous permet de savoir si vous pouvez donner votre sang après avoir répondu à quelques questions.

**Attention : Si vous êtes si vous avez été testé positif au Covid-19, vous devez attendre 28 jours après le début des symptômes ou 14 jours après la disparition des symptômes avant de pouvoir donner votre sang. Si vous êtes asymptomatique avec un test positif, vous devez attendre 14 jours à partir de la date du test. Si vous avez été en contact étroit avec un cas confirmé de Covid-19, vous devez attendre 14 jours après le dernier contact sauf si le test PCR est négatif. Vous ne pouvez vous rendre en collecte si vous présentez des symptômes grippaux.**

<https://dondesang.efs.sante.fr>

**Prochaines dates à Roulet :  
7 octobre / 10 décembre**



## ASSOCIATIONS

### FISA (SOLIDARITÉ ET GÉNÉROSITÉ POUR LE BURKINA FASO)

CHARGEMENT LE 10 MAI 2021

Les bénévoles humanitaires chargent le premier conteneur pour le Burkina Faso. C'est de la «place du Burkina au lieu-dit Chez Besson» à Saint-Estèphe, que le premier chargement de l'année 2021 est parti pour Imasgo au Burkina Faso.



**F.I.S.A.**  
FRATERNITÉ IMASGO  
SUD ANGOULÊME

ASSOCIATION HUMANITAIRE  
POUR L'AIDE AUX VILLAGES  
DE LA RÉGION D'IMASGO AU  
BURKINA-FASO

L'association F. I. S. A. (Fraternité Imasgo Sud Angoulême), présidée par Alfred Bourgoïn, est très active au Burkina Faso. Chaque année ce ne sont pas moins de trois envois d'aide humanitaire qui sont effectués dans la région d'Imasgo. Lundi, c'est un conteneur de 65 m<sup>3</sup>, soit : 20,8 tonnes de caisses, et sacs, soit 737 colis en provenance de 10 fraternités et 32 associations de Charente, régions voisines et plus loin encore (Bourgogne, Allemagne...) qui a été collecté pour venir en aide aux Burkinabés.

Pour sa part, l'antenne de Roulet Saint-Estèphe a collecté 19 m<sup>3</sup> de caisses et cartons : vélos, fauteuils roulants, vaisselle, vêtements, chaussures, lunettes, livres, matériel médical... Tout cela bien calé par des caisses de vêtements et des sacs pour combler les espaces vides afin que rien ne se casse. Dès l'arrivée des colis c'est l'Ocades (organisation catholique pour le développement et la solidarité) qui avertit les bénéficiaires, c'est-à-dire, les paroisses, les hôpitaux, écoles d'état, orphelinats, centres d'handicapés.

**APPEL AUX DONNS : vélos, machines à coudre, cannes anglaises, fauteuils etc. MERCI.**

### COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes de Roulet Saint Estèphe espère vous retrouver le samedi 2 octobre à la salle des fêtes pour son traditionnel Loto et le dimanche 3 octobre pour un Thé dansant animé par l'accordéoniste Hervé Alexis si les conditions sanitaires le permettent.

En attendant, le comité des fêtes a le plaisir de vous faire découvrir son nouveau logo et vous remercie pour vos nombreuses

participations sur sa page facebook. Le comité a besoin de vous pour étoffer son équipe de bénévoles, vous êtes les bienvenus, vous pouvez nous contacter par mail à [cdf.rouletsaintestephe@gmail.com](mailto:cdf.rouletsaintestephe@gmail.com) ou auprès de Sébastien Papin par téléphone au **06 23 60 50 30**.

En attendant de vous retrouver, prenez soin de vous.

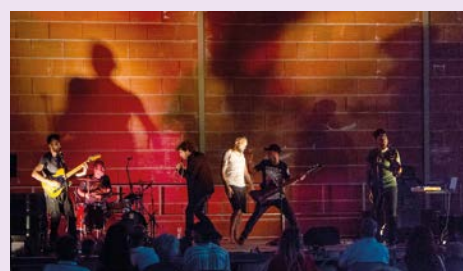
 **Comité des fêtes  
Roulet Saint Estèphe**



## CELA S'EST PASSÉ EN JUIN...

### Fête de la Musique à Roulet - Une très agréable surprise

Le 19 Juin 2021, à l'initiative de la commission Culture communale, la fête de la musique était programmée en extérieur, plaine des Glamots. En raison des prévisions météorologiques d'averses et d'orages, le concert a été déplacé dans la salle des sports où malheureusement l'acoustique n'est pas excellente. Malgré tout, le **groupe KORTÉS** (d'Angoulême) a régalé le public durant toute la soirée, avec un slam-rock très surprenant mais oh combien dynamique et percutant. Les 5 artistes atypiques : Micka (basse), J (batterie), Azzedine (violin), Matthias (guitare) et Quentin (chant), sont nés sur les cendres de groupes dont les noms résonnent encore aux oreilles des suiveurs de la scène rock charentaise. Ils s'appelaient alors les Sons of tribes et Ké Tal. De bonne renommée (concerts dans toute la France) ils affinent une poésie scandée et réflexive (chanson française entre slam et rock). Cette écriture minutieuse et intransigeante est mise en musique sur des rythmiques rock martelées et répétitives. **A revoir ou découvrir absolument.**





# CELA S'EST PASSÉ EN JUILLET...

## Les Soirs Bleus à Saint-Estèphe

*Une belle soirée-rencontre d'un soir de rire, de convivialité et de partage.*

En 2021, retour des Soirs Bleus dans les communes de GrandAngoulême avec une programmation choisie par les communes elles-mêmes dans un catalogue riche et varié d'artistes professionnels de qualité (36 communes participantes pour 56 représentations gratuites sur 48 dates jusqu'en septembre) mêlant arts de la rue, théâtre, musique, cirque...)

**A Saint-Estèphe, jeudi 8 juillet, près de 350 personnes ont assisté aux 2 spectacles proposés :**

- **M. Pif le Saâdhik** en première partie (Le Saâdhik est un grand fakir issu du célèbre «Bombay Circus Of The Soleil», haut en couleurs, qui nous arrive avec ses numéros spectaculaires à peu près maîtrisés. Avaler un sabre et dompter une planche à clous sont des exploits. Mais quand c'est le Saâdhik qui les réalisent, cela dérape forcément plus vers l'imprévisible, avec la complicité d'un public pas toujours rassuré)



- Et le duo musical «Who is Who» en seconde partie. Les 2 sœurs jumelles Daisy et Emilie durant 1h30 de spectacle ont embarqué les spectateurs dans leur univers musical frais et singulier, répertoire mêlant compositions

françaises et anglaises, musique tantôt pop, tantôt folk, les claquettes aux pieds et rythmique dans le sang, original, à la fois doux, à la fois pétillant à l'image de la complicité des 2 artistes.



- Dans l'après-midi, dans le cadre des Soleils de l'Été, une **randonnée** était organisée par RSE Patrimoine qui a mené par les sentiers 90 marcheurs jusqu'au Domaine viticole de Fontfroide (EARL Croisard et fils) puis à l'église de St-Estèphe où la médiatrice du

service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême, Anne Tabel, a conté l'histoire du monument. Une série de photos et de textes réalisés par les élèves de l'école Marcel Pagnol de Roulet était exposée sur grilles à l'entrée de l'église.





# ACTION CULTURELLE COMMUNALE

## Programmation Culturelle

• 2<sup>ème</sup> semestre •

(sous réserve des conditions sanitaires du moment)

### • Octobre Rose

Le dimanche 17 octobre 2021 à 10h, au marché  
Place de la Maison pour tous  
Départ d'une MARCHÉ tout en ROSE  
«ROULLET SEIN ESTÈPHE»

### • Expo Concours photo

Les 23 et 24 octobre 2021  
salle des fêtes de Roulet  
(voir page 32)

### • Salon du livre et des créateurs

Le 6 novembre 2021  
salle des fêtes de Roulet

### • Emmène-moi au spectacle

Le 10 novembre 2021 à 15h dans le cadre du dispositif «Emmène-moi au spectacle\*» en partenariat avec le Département, spectacle «la clef des champs» de la compagnie Etosha, le 10 novembre à 15h à la salle des fêtes  
<http://asso-etosha.net/la-clef-des-champs>

### • Cérémonies du 11 novembre

Jeudi 11 novembre 2021 avec la participation des écoles sur le thème «l'engagement, le don de soi»

### • Téléthon

Les 3 et 4 décembre 2021  
A Roulet-Saint-Estèphe

### • Le Père-Noël à Roulet

Le mardi 14 décembre  
Salle des fêtes de Roulet à 17h30  
Spectacle HANSEL et GRETEL par la compagnie  
«Les Marionnettes d'Angoulême»

## Salon du Livre et des Créateurs Samedi 6 novembre 2021

Salle des fêtes de Roulet-St-Estèphe



### Emmène-moi au Spectacle

**Mercredi 10 novembre 2021**

Salle des fêtes de Roulet-St-Estèphe

**A 15h, Spectacle gratuit**

**«La Clef des champs»  
de la Compagnie Etosha (91)**

- *Déjanté, musical et éco-responsable...*
- *Durée : 1 h*
- *Marionnettes / Théâtre d'objets et Jeu burlesque*
- *Tout public / Entrée libre et gratuite (dans le respect des mesures sanitaires + gel à disposition)*

**Gratuit sur inscription obligatoire à partir du 30 septembre 2021**

auprès du Service Culturel du Département au **05 16 09 72 96** ou sur Internet [www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)

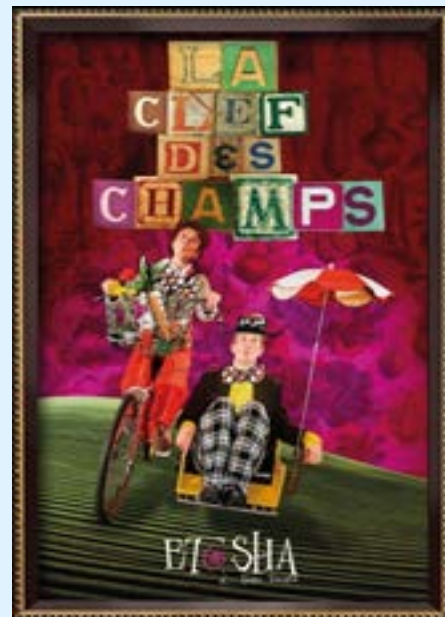
Arsène Glyphosate-Terbuthylazine est un chercheur de seconde zone, travaillant pour la firme agroalimentaire GPURAMOR. Or, les expériences auxquelles il se livre requièrent un cobaye humain, qui lui permettrait de faire, selon lui, un grand pas vers «Le bonheur pour tous» ! C'est alors qu'il croise le chemin de Bretelle, une petite dame aux allures de factrice, immédiatement perçue comme une écervelée. Après l'avoir introduite dans son étrange laboratoire, vient l'heure de la mise en pratique de ses recherches sur l'alimentation moderne : Bretelle va être son tube à essai !

Nos deux protagonistes s'embarquent alors dans une série d'expériences qui vont pointer du doigt quelques-unes des graves dérives générées par notre mode de consommation moderne comme la malbouffe et le gaspillage alimentaire...

Servis avec humour

Fort de ses deux personnages, où le cobaye va emboîter le pas au savant fou, cette comédie burlesque, dans laquelle la musique, le chant, mais aussi le théâtre d'objets occupent une place prépondérante, met l'écologie sur les tréteaux du plaisir artistique.

**Un spectacle qui se veut, comme à chaque aventure théâtrale de la troupe, aussi engagé que plaisant.**



### \* Emmène-moi au spectacle, c'est :

9 spectacles dans 9 communautés de communes à découvrir et partager en famille ! à partir de 5 ans.

«Emmène-moi au spectacle», une conception originale proposée par le Département de la Charente. Pour favoriser l'accès à la culture et encourager nos jeunes à s'ouvrir au monde qui les entoure, le Département vient de mettre en place ce dispositif qui leur permet de participer avec un accompagnateur à des spectacles proposés sur l'ensemble du territoire.



# ACTION CULTURELLE COMMUNALE

## OCTOBRE ROSE

Chaque année en octobre, la campagne de lutte contre le cancer du sein organisée par l'association **Ruban Rose** propose de lutter contre le cancer du sein en informant, en dialoguant et en mobilisant.

Au fil des ans, de nouvelles mairies et communes rejoignent la campagne du «Mois du sein».



Elles s'engagent à diffuser l'information et à illuminer un de leurs monuments en rose.

Certaines organisent débats, groupes de paroles, évènements sportifs...

Grâce à ces manifestations locales, de plus en plus de femmes ont accès à l'information et accroissent leurs chances d'éviter ainsi les lourdes conséquences de la maladie.

Reconnaisable par son mythique ruban rose, la campagne **Octobre Rose** est l'occasion de sensibiliser au dépistage du cancer du sein et de collecter des fonds pour soutenir la recherche.

Aujourd'hui en France, **une femme sur huit risque de développer un cancer du sein au cours de sa vie**. Des campagnes de dépistages gratuits ou à prix réduits sont également proposés à travers la France.

La commune de Roullet-Saint-Estèphe s'engage aussi en illuminant l'église du bourg de Roullet en rose et en organisant une **COURSE «Roullet SEIN Estèphe»** avec possibilité de faire un DON au profit de la recherche médicale et scientifique.

**Si vous souhaitez participer :**

**Rendez-vous à 10h au marché**  
place de la Maison pour tous

**DIMANCHE 17 OCTOBRE**

Un parcours sera prédéfini, vous pouvez le faire en marchant ou en courant habillé d'un vêtement rose. Retour à la place de la maison pour tous. Une urne sera mise en place au marché pour ceux qui souhaitent faire un don.

**MERCI par avance.**



## TÉLÉTHON 2021

### LE PLEIN D'IDÉES BRILLANTES POUR LE TÉLÉTHON 2021

« **Lumières** » : c'est le thème du Téléthon 2021, qui aura lieu **les 3 et 4 décembre** prochain. Ça vous paraît loin ? il n'est jamais trop tôt pour chercher de bonnes idées d'animations.

**Une réunion d'informations complémentaires aura lieu mi-septembre avec appel à participation des associations communales.**

Pour Rappel, AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes, c'est aussi le **TÉLÉTHON**, une mobilisation populaire unique qui a fait sortir les maladies rares du néant et permis une triple révolution génétique, sociale et médicale avec le développement des biothérapies.

**Nous comptons sur votre participation. MERCI.**

**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUÉRIR

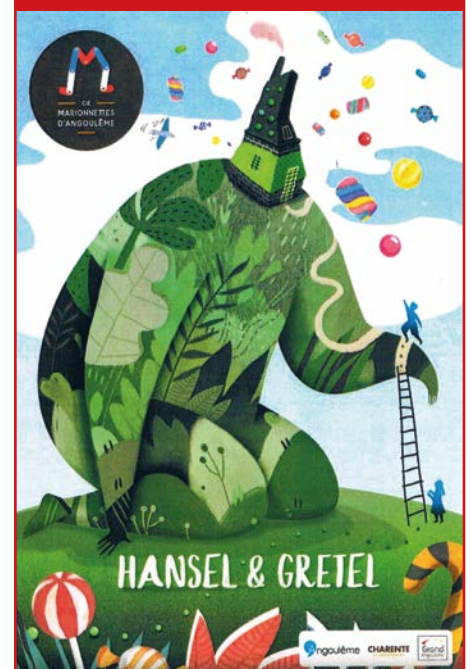


## Le Père-Noël à Roullet Mardi 14 décembre 2021

Salle des fêtes de Roullet-St-Estèphe  
à 17h30, Spectacle gratuit

### Hansel et Gretel

par la compagnie  
«Les Marionnettes d'Angoulême»





# CHAUMES DU VIGNAC ET MEULIÈRES DE CLAIX

## Découvrons ou redécouvrons les Meulières au travers des balades nature

A la découverte du Patrimoine :  
une richesse botanique remarquable...



Lors de vos balades, observez et amusez-vous à reconnaître les différentes espèces animales et végétales présentes sur le site.

Aux portes d'Angoulême, le site s'étend sur près de 100 hectares entre les communes de Roulet St-Estèphe et de Claix. Un vallon humide entouré de petits éperons rocheux sépare deux vastes plateaux calcaires : les chaumes du Vignac et de Clérignac d'une part et les meulières de Claix d'autre part. Ces formations calcaires permettent le développement d'une végétation riche appelée pelouses sèches ou chaumes.

La flore se compose essentiellement d'espèces proches de celles du milieu méditerranéen ou montagnard.

Les végétaux présents ont su tirer profit d'un sol pauvre en nutriment et d'un manque hydrique extrême. Sabline des Chaumes, Globulaire commune, Liseron Cantabrique, Lin d'Autriche ou encore Renoncule à feuilles de graminées sont des plantes **aujourd'hui rares et menacées** (floraison d'avril à fin juillet).

En 1995, l'association Charente Nature sollicitait le Conservatoire pour protéger le site.

Depuis, à partir d'inventaires scientifiques et d'observatoires du paysage, le CEN y mène un programme de gestion et de valorisation des pelouses sèches, de la faune et de la flore : pâturage sur le plateau pour conserver la pelouse rase et gestion mécanique pour entretenir les autres pelouses mais aussi des interventions plus lourdes de restauration sur des milieux boisés.

Au fil de vos balades (sentiers balisés/GR4), aurez-vous la chance et le plaisir de découvrir et d'observer le Demi-deuil de mai à septembre, le Citron dès qu'il fait chaud ou la Mélitée orangée de mai à juin (papillons), le lézard des murailles, le busard cendré, l'engoulevent d'Europe (plus difficilement repérable).

**En savoir plus :** [www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org)





# CHAUMES DU VIGNAC ET MEULIÈRES DE CLAIX



Papillon citron



Mélitée orangée



Busard cendré



Demi deuil

## À la rencontre de l'engoulevent d'Europe



Des sorties pédagogiques sont régulièrement organisées sur le site avec les élèves des écoles de Roulet et de Claix, ainsi que des sorties découverte sur inscription.

**S**amedi soir 19 juin, sortie découverte à la rencontre de l'engoulevent, organisée par Charente Nature et le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) de Nouvelle-Aquitaine, sur les buttes du Vignac. Une dizaine de personnes avait fait le choix de mieux connaître cet oiseau emblématique. Le ciel avait décidé d'être clément pour offrir aux visiteurs tous les plaisirs de la nature, car à peine avaient-ils fait les premiers pas sur le site que deux chevreuils curieux les accueillèrent sans pour autant être apeurés.

Guidés par Alexandre Dutrey (éducateur à l'environnement à Charente Nature), Cécile Tartare (chargé de mission au CEN) et Anaïs Tardier (stagiaire au Conservatoire (gestion pastorale), les visiteurs ont parcouru le site en observant plantes, insectes et papillons, ainsi que les cavités d'où étaient extraites les meules pour les moulins et des blocs de pierres pour les bâtiments.

Puis au crépuscule, l'émerveillement : l'engoulevent est apparu comme à un rendez-vous.

A vrai dire, les représentants du CEN avaient bien préparé leur mission de reconnaissance en dirigeant les visiteurs à l'endroit où l'oiseau a ses habitudes de chasse. Il a donné un petit concert de plusieurs chants nocturnes caractéristiques, une sorte de ronronnement continu, sonore et fait plusieurs vols furtifs au-dessus



des têtes. Un moment admirable pour ces amoureux de la nature qui ont eu la chance de pouvoir entendre et observer l'engoulevent d'Europe car c'est un oiseau migrateur difficilement observable qui ne sort qu'à partir du crépuscule.

Pendant l'observation le groupe a aussi admiré le magnifique coucher de soleil sur la vallée du Claix.



# Une première à Roulet

## Expo/Concours PHOTO

Les élus du Groupe Culture de la Mairie de Roulet-Saint-Estèphe (16440) organisent leur première Expo/concours photo sur le thème «L'animal dans le paysage».

Elle aura lieu les samedi 23 et dimanche 24 octobre 2021, à la Salle des Fêtes du bourg de Roulet.

Si vous souhaitez exposer une ou plusieurs photos, vous pouvez demander le règlement de l'exposition et le bulletin d'inscription à l'adresse mail suivante : [expophotoroulet@gmail.com](mailto:expophotoroulet@gmail.com)

Le public est amené à voter pour sa photo préférée (sur les grilles «Concours»)

La Remise des prix aura lieu le dimanche 24 octobre à 18h, et sera suivi d'un «moment convivial».



**EXPO/CONCOURS PHOTO**  
**L'animal dans le paysage**

Salle des fêtes  
Bourg de Roulet

Place du Champ de Foire  
Route de Mouthiers (D42)

Entrée libre

**23 & 24 octobre 2021**  
10h/12h30 - 14h/18h

Renseignements participation :  
[expophotoroulet@gmail.com](mailto:expophotoroulet@gmail.com) - 06 08 66 29 99

**ROULET**  
Saint-Estèphe



### RÈGLEMENT

Exposition et concours photo  
23 et 24 Octobre 2021

**Thème :** Le thème retenu est :  
**«L'animal dans le paysage»**

**Participants :** L'exposition et le concours sont ouverts gratuitement à tout photographe amateur ou professionnel et à tous les clubs (à l'exclusion du concours pour les membres du jury)

Les exposants sont responsables des photos exposées : droits d'auteur, droit à l'image, etc.

Les responsables se réservent le droit de retirer des photos dérangeantes ou ne répondant pas au thème choisi.

**Inscriptions :** Les inscriptions devront nous parvenir **avant le 26 Septembre 2021** et devront préciser le nombre de grilles souhaité (taille des grilles : 1,00 m x 1,80 m).

- Photographe individuel : 4 grilles maximum
- Clubs : 15 grilles maximum

**Installation :** Elle aura lieu le vendredi **22 octobre 2021 de 14h à 18h** dans la salle des Fêtes du Bourg de Roulet et le samedi 23 octobre de 8h30 à 10h (*l'organisation ne fournit pas les crochets*).

**Concours :** Une seule photo par photographe (individuel ou membre d'un club). Un exposant ne peut concourir qu'avec une seule photo. Les photos sont exposées anonymement et soumises aux **votes du public et du jury**. De format et présentation libres, les photos porteront au dos un système d'accrochage et une étiquette portant les coordonnées du photographe.

#### LES PRIX :

**Prix du public :**

- Résultat du vote des visiteurs

**Prix du jury :**

- Grand prix couleur
- Grand prix noir et blanc
- Prix Jeunes talents (- de 18 ans)
- Prix «Coup de cœur»

*Le jury est composé d'un membre organisateur, d'un photographe animalier, de deux photographes présidents de Club et d'un élu de la Commune.*

**Remise des prix :** Elle aura lieu le **dimanche 24 octobre à 18h**, salle des Fêtes et sera suivi d'un «moment convivial» (Pot).

**Retrait des photos :** Le retrait des photos devra se faire le **dimanche 24 octobre**, après la remise des prix.